

COHESION, RESPONSABILISATION, REDISTRIBUTION DES COMPETENCES

Tels sont les principes
directeurs du nouveau
gouvernement

Après le remaniement ministériel intervenu vendredi dernier et les réformes profondes des structures de l'Etat qui l'ont précédé, c'est le paysage politique national qui a changé de physionomie. Pour le président de la République, la nouvelle équipe gouvernementale devra se montrer plus solidaire, plus responsable et plus homogène. La réforme ainsi opérée doit être, pour nos ministres et leurs collaborateurs, « un défi à relever par une reconversion complète des mentalités et des méthodes de travail.

PP. 4 et 5
NOS

PHOTOS : MM. Botao à Ngan, Mewa'a M'Eboutou Michel et Libock Samuel, respectivement ministre des Finances, délégué à la Présidence chargé de la Défense et chef du cabinet privé du président de la République.



« Des matières premières tirées de notre sol, la plus précieuse demeure notre production agricole, garante de notre autosuffisance alimentaire,

priorité de nos priorités ».
S.E. Paul Biya, président de la République. (Discours de politique générale au congrès de Bamenda, le 22 mars 1985).

CAMEROON TRIBUNE

GRAND QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

13^e année N° 3731 — DIMANCHE 23 ET LUNDI 24 NOVEMBRE 1986 100 F

Audience au Palais de l'Unité

Le chef de l'Etat invité au prochain sommet islamique

Selon un émissaire koweïtien reçu samedi

P. 3



Le président de la République, S.E. Paul Biya, a reçu samedi en fin de matinée un émissaire koweïtien porteur d'un message de l'Emir Cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Sabah. A l'issue de l'audience, l'envoyé spécial du Koweït, M. Abderahmane Al Attiqy, ministre de la Cour et conseiller spécial de son Altresse, a dit que le message avait trait à une invitation adressée au chef de l'Etat à participer à la prochaine Organisation de la conférence islamique (OCI) prévue le 26 janvier au Koweït.

NOTRE PHOTO : Le président Biya s'entretenant avec son hôte.

Enfants déshérités

L'AMBASSADEUR DE SUISSE REMET UN DON DE 500.000 F A LA FONDATION PETIT DAN ET SARAH

L'ambassadeur de Suisse, M. Jacques Rial, a procédé samedi dernier au quartier Elég-Edzoa, à Yaoundé, à la remise des dons aux enfants déshérités de la « Fondation Petit Dan et Sarah » d'un montant de 500.000 F. A cette occasion, M. Jacques Rial a déclaré qu'il remet ces dons à la mémoire d'une femme de Bâle, en Suisse, qui avait consacré toute sa fortune au secours des déshérités.



NOTRE PHOTO : L'ambassadeur suisse M. Jacques Rial et les déshérités lors de son allocution.

Actes du chef de l'Etat

Deux décrets du président de la République portent organisation du cabinet du président du Conseil économique et social et du secrétariat général de la dite institution.

Article 1er.

Le cabinet du président du Conseil économique et social est composé comme suit : — un chef de cabinet ; — deux conseillers techniques ;

- deux chargés de mission ;
- un bureau du protocole.

Art. 2.

Le chef de cabinet veille à l'entretien et au fonctionnement de l'hôtel particulier du président et suit toutes les

ORGANISATION DU CABINET DU PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

opérations y concourant.

En outre il supervise le bureau du protocole qui est chargé :

- des formalités relatives aux missions et déplacements du président, ainsi que des cérémonies officielles et décorations au sein du Conseil

économique et social ; — des réceptions et audiences du président.

Art. 3.

Les conseillers techniques et chargés de mission accomplissent toutes missions et exécutent tous travaux et études qui leur sont confiés

par le président.

Art. 4

Le présent décret qui abroge le décret n° 74/529 du 11 juin 1974 ainsi que ses divers modificatifs, sera enregistré puis publié au Journal officiel en français et en anglais.

ORGANISATION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**Article 1er.**

Le secrétariat général du Conseil économique et social est constitué par l'ensemble des services administratifs et techniques concourant au fonctionnement de cette Assemblée.

Placé sous l'autorité du secrétariat général, il comprend : — un service des Affaires communes ; — un service de l'Information ; — une cellule linguistique ; — un service de la Bibliothèque ; — un bureau d'ordre et de coordination.

Art. 2.

1) Nommé par décret, le secrétariat général est chargé de la coordination et du contrôle des activités de l'ensemble des services du conseil. Il exerce ses fonctions en étroite collaboration avec le bureau dont il exécute les décisions. Il suit l'exécution du programme d'activités du Conseil et organise les travaux des sections d'études et des commission Ad-Hoc.

2) Le secrétaire général gère les crédits inscrits au budget du Conseil et participe à la qualité des délibérations du bureau.

Il assure cette gestion sous le contrôle du questeur et éventuellement d'un contrôleur financier nommé sur proposition du ministre des Finances.

3) En cas d'empêchement du secrétaire général l'intérim est assuré par un conseiller technique désigné par le président.

- 4) Est directement rattaché au secrétariat général : — le bureau d'ordre et de la coordination.

Art. 3.

Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service des Affaires communes est chargé : — de préparer les décisions de recrutement et les actes de gestion du personnel ; — de préparer et d'assurer les opérations d'exécution du budget ; — de gérer les fournitures des bureaux ainsi que le parc automobile ;

— d'assurer la propreté et l'entretien des locaux et des bureaux ainsi que les commandes et l'entretien des machines, matériels et mobiliers des bureaux ; — de suivre la consommation du carburant, du téléphone, de l'eau et de l'électricité.

Art. 4.

Le service des Affaires communes comprend quatre bureaux :

- le bureau du personnel ;
- le bureau du budget ;
- le bureau du matériel ;
- le bureau de la comptabilité-matières.

Art. 5.

Placé sous l'autorité d'un chef de bureau, le bureau du personnel est chargé :

- de la tenue du fichier du personnel ;
- de la préparation des actes

de recrutement et de gestion du personnel et du suivi de la procédure y relative ; — du contentieux relatif à la gestion du personnel.

Art. 6.

Placé sous l'autorité d'un chef de bureau, le bureau du budget est chargé : — de collecter et centraliser toute la documentation nécessaire à la préparation du budget ; — de préparer et d'assurer les opérations concourant à la confection et à la distribution du bulletin d'information ; — de préparer le projet du budget ; — de tenir les fiches de contrôle de la consommation des crédits ; — d'établir les bons d'engagement des dépenses ; — de suivre les problèmes relatifs à la paie du personnel.

Art. 7.

Placé sous l'autorité d'un chef de bureau, le bureau du matériel est chargé : — de la gestion du parc automobile et des fournitures de bureau ;

— d'assurer l'entretien et la propreté des locaux et bureaux ainsi que les commandes et l'entretien des machines, matériels et mobiliers des bureaux ; — de tenir les carnets de bons d'essence et d'en suivre l'utilisation ; — de contrôler la consommation d'eau et d'électricité ainsi que l'utilisation du téléphone.

Art. 8.

Placé sous l'autorité d'un chef de bureau, le bureau de la comptabilité-matières est chargé :

— de la réception des biens de toute nature acquis par l'ordonnateur-matières ;

— de la certification du service fait pour les travaux courants d'entretien ou pour les biens réceptionnés ;

— de la prise en charge de tous biens acquis ;

— de la surveillance, garde et conservation des biens pris en charge ;

— de la livraison de biens aux usagers sur ordre écrit de l'ordonnateur-matières ;

— du suivi des affectations des biens durables prescrites par l'ordonnateur-matières ;

— de la préparation de l'inventaire des biens restants à la fin de l'exercice budgétaire.

Art. 9.

Placé sous l'autorité d'un chef de service, éventuellement assisté d'un adjoint, le service de l'Information est chargé :

- d'assurer les liaisons du Conseil économique et social

avec ses membres d'une part, et la presse d'autre part ;

— de collecter les informations à publier dans le bulletin d'information du Conseil ;

— de préparer et de sélectionner les articles à publier dans le bulletin d'information ;

— d'assurer toutes les opérations concourant à la confection et à la distribution du bulletin d'information ;

— d'assurer la polycopie des textes et documents divers intéressants les services du Conseil.

Il comprend :

- un bureau des Relations publiques ;
- un bureau des publications.

Art. 10.

Placé sous la responsabilité d'un bibliothécaire ayant rang de chargé d'Etudes-assistant, le service de la bibliothèque est chargé :

— de recueillir et de conserver les textes des lois et règlements, les ouvrages, revues, journaux et documents acquis ou confectionnés par le Conseil ;

— d'assurer la bonne tenue des archives ;

— de fournir le cas échéant, les éléments d'information nécessaires aux travaux des sessions, aux études des commissions ad hoc et des services ;

— de relier en vue de leur meilleure conservation et exploitation, les documents confectionnés lors des sessions, les études des commissions ad hoc et autres travaux et publications ;

— de publier périodiquement la liste des ouvrages, études et documents divers détenus.

Art. 11.

Placé sous l'autorité d'un chef de cellule ayant rang de chargé d'Etudes, la cellule linguistique est chargée :

— de la traduction de tous les documents élaborés par le Conseil ou adressés à celui-ci ainsi que de toutes correspondances ;

— de l'interprétation et de la transcription des prises des séances plénaires, des réunions ou des débats ;

— de l'encadrement, le cas échéant des traducteurs, interprètes et sténographistes mis à la disposition du Conseil lors des sessions ;

— de la sélection et du suivi de la formation ainsi que du recyclage des traducteurs, interprètes et sténographistes.

La cellule linguistique comprend :

- des traducteurs et des inter-

prètes ayant rang de chargés d'études-assistants ainsi que des sténographistes de débats.

Art. 12.

Placé sous l'autorité d'un chef de bureau, le bureau d'Ordre et de la Coordination est chargé :

— de recevoir, d'enregistrer et de distribuer le courrier et tous documents à l'arrivée ;

— d'enregistrer et d'expédier toutes correspondances et tous documents au départ ;

— de tenir les chronos des correspondances, décisions et autres actes pris par le président ou le secrétaire général du Conseil économique et social ;

— de suivre les formalités relatives aux déplacements des conseillers et des personnels ainsi qu'au transport des membres du bureau en liaison avec le bureau du protocole du cabinet du président du Conseil ;

— d'établir les ordres de missions, les feuilles de déplacement et de suivre la procédure d'obtention des titres de transport ainsi que les réservations correspondantes ;

— de veiller au fonctionnement normal du standard téléphonique ;

— de procéder au tirage de tous les documents stencils ou photocopies ;

— d'assurer l'affichage, la diffusion et la distribution des notes, circulaires et instructions internes, de même que de tous les textes et publications destinés aux services ;

— de tenir le fichier des missions et travaux spécifiques confiés aux services.

Art. 13.

Le Conseil économique et social jouit de l'autonomie de gestion financière. La subvention pour son fonctionnement est inscrite globalement sur un chapitre du budget de l'Etat, puis reversée au budget propre du Conseil.

Art. 14.

Le secrétaire général, les chefs de division, les chargés d'Etudes et les chargés d'Etudes-assistants, les chefs de service et leurs adjoints ainsi que les chefs de bureau bénéficient des indemnités de fonctions et des avantages en nature fixés par des textes particuliers.

Art. 15.

Sont abrogées toutes dispositions antérieures notamment le décret n° 75/276 du 24 avril 1975 portant organisation du secrétariat général du Conseil économique et social.

Art. 16.

Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré puis publié au Journal officiel en français et en anglais.

CAMEROON TRIBUNE

SOPECAM

Directeur général : J. ZAMBOW ZOLEKO

Directeur des rédactions : Jean MBOUDOU

Rédacteur-en-chef : EBONA NYETAM

Rédacteur-en-chef adjoint : Jean-Luc KOUAMO

Chefs de services : Politique (Abui, Mama Eloundou) ; Economie (André-Vincent Ekani) ; Société (Etooundi Mbala Patrice) ; Culture (David Ndadé Tagne) ; Provinciales (Joseph Tchoupa) ; Sports (Essama Essomba) ; Etranger (Makon ma Pondi) ; Relecture (Martin Soua Nyiam) ; Artistic (Dwoma Alexandre) ; Photographie et Documentaires (Dominique Tchocenté).

Siège : Immeuble SOPECAM B.P. 1218, YAOUNDÉ.
Tél. 22.27.00, 23.40.12

Publicité : Cameroon-Publ-Expansion. Yaoundé : Immeuble Les Galeries, B.P. 1399. Tél. 22.33.85, 23.39.21. Douala : Rue Jeffre, B.P. 1137. Tél. 42.44.44.

Distribution : MESSA Presse Yaoundé : B.P. 389. Tél. 23.04.54. Douala : B.P. 759 Tél. 42.36.81.

Édition : Société de Presse et d'Éditions du Cameroun (SOPECAM).

Cameroun — OCI

LE PRESIDENT BIYA INVITE AU PROCHAIN SOMMET ISLAMIQUE

Un émissaire koweïtien a été reçu samedi au Palais

Le chef de l'Etat, S.E. Paul Biya, a reçu samedi en audience au Palais de l'Unité, M. Abderrahmane Al Atiqy, ministre koweïtien de la cour, conseiller spécial de Son Altesse l'Emir Cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Sabah.

A l'issue de près d'une heure d'audience, le ministre koweïtien a déclaré à la presse qu'il était porteur d'un message dans lequel l'Emir invite le président Biya à participer aux prochains travaux de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) qui se tiendra le 26 janvier prochain au Koweït. Cette invitation, a-t-il ajouté, « est le témoignage de l'amitié nouée entre les deux pays ».

Selon l'émissaire koweïtien, l'ordre du jour de la conférence sera établi par les ministres des Affaires étrangères des pays membres, qui se retrouveront trois jours avant la rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement.

Le Cameroun, représenté par M. Mahamat Pablo Salé, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, avait pris part en observateur aux travaux de la 16^e conférence des ministres islamiques des Affaires étrangères qui s'était tenue du 10 au 19 janvier dernier à Fès (MAROC). L'ordre du jour portait notamment sur le problème palestinien, la situation au Proche-Orient, le conflit Iran - Irak, les dissensions inter-arabes et inter-islamiques. Il y avait été décidé que le Koweït abriterait le prochain sommet.

UN RICHE DESERT

Pays de 17 818 km² de superficie ayant une population d'environ 1,8 million d'habitants, le Koweït est une monarchie, islamique. Il est le deuxième pays au monde par le PNB par habitant, et produit 10 % des réserves mondiales de pétrole. L'industrie du Koweït tourne ainsi autour du raffinage, de la pétrochimie et du dessalement de l'eau de mer.

L'agriculture se pratique dans les oasis et se limite aux tomates, oignons, dattes, melons. L'élevage comprend les bovins, les chameaux, les moutons, les chèvres et la volaille.

Cette monarchie est dirigée par l'Emir Cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Sabah, (58 ans) depuis 1977. La monnaie est le dinar, la balance commerciale et celle des services sont toutes deux largement excédentaires.

Joseph TSALA ADAH



Le chef de l'Etat accueille M. Abderrahmane Al Atiqy

Samedi dernier à l'Assemblée nationale

6 RESPONSABLES ONT ETE INSTALLE DANS DE NOUVELLES FONCTIONS

Rencontre solennelle et cordiale entre personnels des différents services, samedi dernier, 11 heures, dans la salle des fêtes de l'Assemblée nationale. Le secrétaire général-adjoint chargé des affaires administratives, M. Eyok François, installait six de ses collaborateurs récemment nommés à de nouveaux postes de responsabilité.

M. Eyok n'a pas fait mystère des deux critères ayant présidé à leur choix. Les uns ont été désignés pour leur expérience. C'est le cas de M. Adalbert Owona nommé conseiller technique auprès de la division législative et linguistique. Il

fut secrétaire général adjoint de l'Alcamor (assemblée législative du Cameroun oriental). Le cas aussi de nouveau conseiller technique auprès de la division administrative. M. Onana Zibi Théophile a servi au sein de l'Assemblée représentative du Cameroun (ARCAM) depuis 1951 et dans toutes les formations parlementaires qui lui ont succédé. Le cas encore de M. Yvon Guillaume, porté au poste de directeur de la division législative et linguistique. Il est entré au service du parlement en 1960. Le cas enfin de M. Oyono Edou Martin, appelé à assumer les fonctions de directeur de la division administrative...

Les deux autres nouveaux responsables à en croire M. Eyok doivent cette promotion à leur classification professionnelle. Ce sont M. Efoua Mbozo Samuel, bibliothécaire, docteur 3^e cycle en histoire, lequel a été nommé directeur adjoint de la division législative et administrative. Et M. Yomi Moïse, administrateur d'assemblée

porté aux fonctions de directeur adjoint de la division financière.

Aux heureux promus, M. Eyok a rappelé que la promotion constitue un appel à plus de sérieux, d'abnégation et d'efficacité. La cérémonie était présidée par le secrétaire général de l'Assemblée nationale, M. Ahmadou Hayatou.

M.B.



M. Eyok : « La nomination appelle à plus de sérieux, d'abnégation et d'efficacité »

ACTES DU CHEF DE L'ETAT

Nomination du directeur général et du directeur général adjoint du Centre national des études et de la recherche

Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés : Directeur général du Centre national des études et de la recherche : M. Missombo Samuel.

Nomination du président de la Chambre de commerce, d'industrie et des mines

Est, pour compter de la date de signature du présent décret nommé dans les fonctions de président de la Chambre de

Nomination des conseillers au cabinet du président de la République

Sont pour compter de la date de signature du présent décret nommés dans les fonctions de conseillers du président de la République : MM. Nzo Ekangaki, Foumiane Akame Jean, Njoh Mouelle, Ebénizer, Biloa Tang Pascal, Tchepannou Claude.

AUTANT LE DIRE...

LE PIRE DES SOURDS

Incontestablement, le président de la République a été la grande vedette du week-end.

Le discours qu'il a prononcé, les nouvelles structures qu'il a mises en place et les nominations qu'il a décidées constituent — n'avons plus peur des mots dont on a abusé naguère — une véritable révolution. Le chef de l'Etat est notamment allé en guerre, entre autres, contre le tribalisme et le nepotisme. Curieusement, le plus étonnamment amusant de l'affaire est que, c'est nous autres qui, dans nos recrutements et nos nominations, sommes l'incarnation même et les bénéficiaires de ces pratiques rétrogrades que le président de la République a dénoncées, qui avons applaudi le plus. Il fallait le faire...

Peut-être n'avons-nous pas bien entendu le message du chef de l'Etat. Dans ce cas, la vérité des proverbes demeure tout à fait éternelle : il n'est pas sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Patrice ETOUNDI-MBALLA

EXPOSITION BIJOUX MAUBOUESSIN

Hôtel AKWA PALACE Douala les 25 et 26 novembre 1986 de 18 heures à 21 heures.

Les intéressés auront droit aux avantages prévus par des textes particuliers.

Le gouvernement du 21 novembre 1986**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

Directeur du cabinet du président de la République : Dr Robert Mbella Mbappe.



— Secrétaire général du gouvernement : M. Nkuete Jean.



— Secrétaire général adjoint du gouvernement : Pr Joseph Owona.



M. Libock Mbei Samuel, chef du cabinet privé du président de la République, 47 ans, a occupé les fonctions de directeur général de la Société nationale des hydrocarbures de 1980 à 1984. C'est au Lycée Joss de Douala qu'il obtient son baccalauréat en philosophie. Il est licencié en sciences politiques et titulaire d'un diplôme d'économie.

Né à Makai (Eséka), marié et père de cinq enfants, il a été tour à tour chef du service des affaires économiques au ministère des Affaires étrangères, premier secrétaire d'ambassade du Cameroun à Lagos, puis à Londres, chargé de mission au secrétariat général de la Présidence de la République.

LES MINISTRES QUI CHANGENT DE PORTEFEUILLE

— M. Mbombo Njoya Ibrahim, ministre de l'Information et de la Culture (ancien ministre de la Jeunesse et des Sports).



— Pr Georges Ngango, ministre de l'Education nationale (ancien ministre de l'Information et de la Culture).



— M. Babale Abdoulaye, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (ancien ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat).



— Dr Joseph Fofé, ministre de la Jeunesse et des Sports (ancien ministre du Travail et de la Prévoyance sociale).



— M. Jérôme Emilien Abondo, ministre de l'Administration territoriale (ancien ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense).



— M. Ferdinand Léopold Oyono, ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat (ancien secrétaire général de la Présidence de la République).



— M. Jean-Marcel Mengueme, ancien ministre de l'Administration territoriale.



— M. Koulla Edouard, ex-ministre des Finances.



— M. Philippe Mataga, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale (ancien directeur du cabinet civil).



Chef de cabinet adjoint : M. Sadi René.

Les ministres qui entrent au gouvernement

M. Meva'a M'Eboutou Michel,
ministre délégué à la Présidence,
chargé de la Défense

mique et social à Abidjan).

De 1974 à 1977, M. Meva'a M'Eboutou dispense des cours de droit à l'Université de Yaoundé, à l'ENAM et à l'Ecole de police. Il publie « L'épreuve de culture générale, de commentaire et de résumé de textes » aux Éditions Saint Paul. Il collabore à la publication de « L'épreuve de droit » aux Éditions de l'Amitié.

M. Meva'a M'Eboutou est marié et père de trois enfants. Il est né en 1939 à Mibouleman (Sangmélima).

M. Boto à Ngom ministre des Finances

Diplômé de l'Ecole nationale des impôts de France, M. Boto à Ngom, était depuis 15 ans directeur des impôts au ministère des Finances. C'est en 1961 qu'il obtient son baccalauréat au lycée Leclerc de Yaoundé. Marié et père de 5 enfants, il connaît une carrière administrative particulièrement riche. En 1963, il entre dans l'administration en qualité d'inspecteur de impôts. Devenu inspecteur principal en 1972, il occupe de nombreux postes dans l'administration des impôts.

En outre, il est administrateur de la Société nationale des hydrocarbures depuis sa création, administrateur d'ELIF-SEREPICA depuis 1979.

M. Boto à Ngom est né le 18 octobre 1940 à Gouïf dans le département du Mbam.



Le gouvernement du 21 novembre 1986

CONSERVENT LEUR PORTEFEUILLE



— Ministre des Affaires étrangères : M.
Eteki Mboumou William



— Ministre de la justice, garde des
sceaux : M. Itoe Benjamin



— Ministre du Plan et de l'Aménagement
du territoire : M. Hayatou S



— Ministre délégué à la Présidence
chargé des Relations avec les
Assemblées : M. Awanti Chongwan
Joseph



— Ministre de l'Elevage, des Pêches et
des Industries animales : Dr Hamadoda
Adjoudji



— Ministre des Affaires sociales : Mme
Zang Nguelé Rose



— Ministre des Postes et
télécommunications : M. Mpouma
Leonard Claude



— Ministre des Transports : M. Cheuwa
André Bosco



— Ministre de l'Equipement : M. Maïmo
Herman



— Ministre de l'Agriculture : M. Yonke
Jean-Baptiste



— Ministre délégué à la Présidence
chargé de l'Informatique et des marchés
publics : M. Kamga Njike Paul.



— Ministre délégué à l'Inspection
générale de l'Etat et à la Réforme
administrative : M. Labarang
Mohamadou



— Ministre de la Condition féminine :
Mme Yaou Aissatou



— Ministre du Commerce et de
l'Industrie : M. Nomo Ongolo Edouard



— Ministre de la Santé publique : M.
Anomah Ngu Victor



— Ministre des Mines et de l'Énergie :
M. Kima Tabong Michael



— Ministre de la Fonction publique : M.
Ze Nguelé René



Secrétaire d'Etat à
l'Agriculture : M. Nfor
Gwei Salomon



Secrétaire d'Etat au
Commerce et à l'Industrie :
M. Namaya Michael



Secrétaire d'Etat à
l'Information et à la
Culture : M. Omambele
Ela Raphaël



Secrétaire d'Etat au
Tourisme :
Dr Abdoulaye Souaibou



— M. Edzoa Titus, ministre chargé de
mission à la Présidence de la République



— M. Doumba Joseph Charles, ministre
chargé de mission à la Présidence de la
République



Secrétaire d'Etat au Plan et
à l'Aménagement du
territoire : Mme Tankeu
Elisabeth



Secrétaire d'Etat aux
Finances : M. Tikela
Kemonne



Secrétaire d'Etat à la
Sécurité intérieure : M.
Ekani Denis



Secrétaire d'Etat à la
Défense : M. Amadou Ali

LES SECRETAIRES D'ETAT

Actes du chef de l'Etat**TEXTE PORTANT ORGANISATION
DU GOUVERNEMENT**

Avant le remaniement ministériel intervenu vendredi soir, le chef de l'Etat a signé un décret portant organisation du gouvernement.

CHAPITRE I**GENERALITES**

Article 1^e. — (1) Le président de la République, chef du gouvernement, nomme les ministres et les secrétaires d'Etat. Il met fin à leurs fonctions.

(2) Les ministres concourent, dans le cadre de leurs attributions respectives, à l'application de la politique gouvernementale définie par le président de la République.

(3) Les secrétaires d'Etat, assistent les ministres dans leurs tâches et peuvent être plus particulièrement chargés, sous leur autorité, de la gestion de certains secteurs.

(4) Les secrétaires d'Etat et assimilés sont placés sous l'autorité du président de la République ou de ministres pour l'accomplissement de tâches spécifiques permanentes.

CHAPITRE II**STRUCTURE DU GOUVERNEMENT**

Art. 2. — La structure générale du gouvernement est la suivante :

- la Présidence de la République,
- les Départements ministériels,
- les Secrétariats d'Etat.

Art. 3. — La Présidence de la République dont l'organisation est définie par un texte particulier comprend :

- le Cabinet du président de la République,
- le Secrétariat général du gouvernement,
- le Cabinet privé,
- l'Etat-Major particulier du président de la République,
- le ministère de la Défense, placé sous l'autorité d'un ministre Délégué,
- les services chargés des Relations avec les Assemblées placés sous l'autorité d'un ministre Délégué,
- les ministres chargés de Mission,
- le ministère de l'Informatique et des Marchés publics, placé sous l'autorité d'un ministre Délégué,
- les services de l'Inspection générale de l'Etat et de la Réforme administrative placés sous l'autorité d'un ministre Délégué,
- la Grande Chancellerie des Ordres nationaux,
- le Secrétariat d'Etat à la Sécurité intérieure,
- le Centre national des Etudes et des recherches,
- la Cellule de communication de la Présidence de la République,
- les Conseillers spéciaux,
- les ambassadeurs itinérants,
- le Secrétariat particulier du président de la République.

Art. 4. — (1) En dehors de ceux cités ci-dessus, les départements ministériels sont, par ordre alphabétique :

- le ministère de l'Administration territoriale,
- le ministère des Affaires étrangères,
- le ministère des Affaires sociales,
- le ministère de l'Agriculture,
- le ministère du Commerce et de l'Industrie,
- le ministère de la Condition féminine,
- le ministère de l'Education nationale,
- le ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales,
- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,
- le ministère de l'Équipement,
- le ministère des Finances,
- le ministère de la Fonction publique,
- le ministère de l'Information et de la Culture,
- le ministère de la Jeunesse et des Sports,
- le ministère de la Justice,
- le ministère des Mines et de l'Énergie,
- le ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire,
- le ministère des Postes et Télécommunications,
- le ministère de la Santé publique,
- le ministère des Transports,
- le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale,
- le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.

(2) Un ministre Délégué assiste le

ministre des Affaires étrangères.

(3) Les Secrétaires d'Etat assistent les ministres dans les départements ci-après :

- le ministère de l'Administration territoriale,
- le ministère de l'Agriculture,
- le ministère du Commerce et de l'Industrie,
- le ministère de l'Education nationale,
- le ministère des Finances,
- le ministère de l'Information et de la Culture,
- le ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire,
- le ministère de la Santé publique.

Art. 5. — Les attributions des ministres sont fixées comme suit :

**1 — LE MINISTRE DELEGUE
A LA PRESIDENCE
CHARGE DE LA DEFENSE**

est responsable

- de l'étude du plan de défense,
- de la mise en œuvre de la politique de défense,
- de la coordination et du contrôle des forces de défense,
- de l'organisation et du fonctionnement des tribunaux militaires.

**2 — LE MINISTRE DELEGUE
A LA PRESIDENCE CHARGE
DE L'INFORMATIQUE ET
DES MARCHES PUBLICS**

— assure le développement de l'informatique, de la téléinformatique et des méthodes modernes de gestion dans les secteurs public et para-public, les sociétés d'économie mixte et, éventuellement le secteur privé ;

— veille à l'organisation et au bon fonctionnement des marchés publics.

A ce titre,

- il met en œuvre sur le plan technique, la politique informatique du gouvernement élaborée par la Commission nationale d'informatique et de Téléinformatique ;

— il assure la mise en place des systèmes d'information ou de conduire des processus destinés à la gestion, à la production de biens et de services, à l'enseignement, aux opérations de toute nature impliquant l'usage immédiat ou futur de l'informatique et de télé-traitement ;

— il participe au montage financier des marchés publics en liaison avec les ministres intéressés ;

— il procède au lancement des appels d'offres et à la passation des marchés publics et en contrôle l'exécution sur le terrain en liaison avec les ministres intéressés ;

— il définit et gère de façon exclusive les banques d'informations et les réseaux de transmission de données implantés dans l'administration et les organismes para-publics ;

— il adresse périodiquement au président de la République un rapport sur le rythme de consommation des crédits d'investissement et d'équipement, en liaison avec le ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire et le ministre des Finances.

**3 — LE MINISTRE DELEGUE
A LA
PRESIDENCE CHARGE
DES RELATIONS AVEC
LES ASSEMBLEES**

assure la liaison entre le gouvernement et les Assemblées constitutionnelles. Il exécute toutes les autres missions qui lui sont confiées par le président de la République.

**4 — LE MINISTRE DELEGUE
A L'INSPECTION GENERALE
DE L'ETAT ET A LA
REFORME ADMINISTRATIVE**

est responsable du contrôle supérieur des services publics, des établissements publics et para-publics, sous l'angle administratif, financier et comptable.

Le ministre délégué à l'Inspection générale de l'Etat et à la Réforme administrative instruit l'appurement des comptes publics et concourt à la sanction des comptables, ordonnateurs et gestionnaires de crédits dans les condi-

tions prévues par les lois et règlements.

Par l'intermédiaire du service de la Réforme administrative

— il détermine les principes et les moyens de mise en œuvre de la politique de réforme administrative édictée par le plan national de développement.

— il étudie et propose au président de la République toute mesure visant à améliorer le rapport « coût-rendement » dans les services publics.

**5 — LE MINISTRE DE
L'ADMINISTRATION TERRITORIALE**

est responsable :

— de l'organisation et du fonctionnement des services locaux de l'administration territoriale qui ont pour mission :

- de recevoir et de transmettre les directives générales du gouvernement aux autorités administratives,
- d'assurer la coordination des activités des services locaux des ministères civils,

- de l'organisation et du contrôle des élections à la présidence de la République, à l'Assemblée nationale et aux assemblées municipales dans les conditions prévues par les lois et règlements,
- de l'organisation des collectivités publiques locales et traditionnelles,

**6 — LE MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

est responsable :

- de la mise en œuvre de la politique étrangère arrêtée par le président de la République,
- des relations avec les Etats étrangers et les organisations internationales,

- de la protection des ressortissants et des intérêts camerounais à l'étranger.

En outre, le ministre des Affaires étrangères,

- rassemble et diffuse auprès des départements ministériels les informations relatives aux Etats étrangers et aux organisations internationales qui pourraient faciliter l'action des services publics,

- concourt à l'information des gouvernements et organisations internationales en ce qui concerne le développement politique, économique, social et culturel du Cameroun en liaison avec le ministre de l'Information et de la Culture.

**7 — LE MINISTRE DES
AFFAIRES SOCIALES**

est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de prévention et d'assistance sociales ainsi que de la protection sociale de l'individu et de la promotion de la famille.

A ce titre, il est chargé :

- de la prévention et du traitement de la délinquance juvénile et de l'adaptation sociale,
- de l'action démographique,

- du contrôle des écoles de formation des personnels sociaux,
- de l'animation, de la supervision et du contrôle des établissements (fermes, ateliers), des instituts et institutions concourant à la mise en œuvre de la politique de protection sociale.

Il assure en particulier la liaison avec l'UNICEF.

**8 — LE MINISTRE
DE L'AGRICULTURE**

est responsable :

- de l'élaboration et de la réalisation des programmes gouvernementaux relatifs à l'agriculture, aux forêts, à la chasse ainsi que des programmes relatifs au génie rural,

- de l'enseignement agricole, forêtier et coopératif et du contrôle de l'enseignement agricole privé en liaison avec le ministère de l'Education nationale,

- de l'encadrement des paysans et de la vulgarisation agricole,

- de l'animation rurale et du développement communautaire,

- de la collecte des statistiques agricoles en vue de leur exploitation par la Direction des statistiques et de la comptabilité nationale.

Il assure la tutelle des structures de

développement en milieu rural ainsi que des sociétés agro-industrielles. Un arrêté présidentiel détermine celles de ces sociétés qui relèvent exceptionnellement de la tutelle d'autres départements ministériels.

Il apporte son concours technique aux sociétés agro-industrielles placées éventuellement sous la tutelle d'autres départements ministériels.

Il assure également la tutelle de la Chambre d'Agriculture, de l'élevage et des forêts ainsi que de l'Office national de participation au développement.

Il suit les affaires de la FAO et du Programme alimentaire mondial.

**9 — LE MINISTRE DU
COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE**

est chargé du développement commercial et industriel harmonieux du pays.

À ce titre, il est responsable :

- de la définition et de la mise en œuvre de la politique commerciale,
- de la commercialisation et de l'exportation des produits agricoles de base,

- de la définition et de la mise en œuvre de la politique des prix et des mesures,
- de la gestion des missions économiques et commerciales à l'étranger,

- de la politique industrielle,
- du développement de petites et moyennes entreprises,

- du contrôle des établissements classés,
- de la normalisation en rapport avec le ministère de l'Équipement,

- de la transformation locale des produits agricoles de base,
- de la promotion et orientation des investissements privés,

- du suivi des affaires ONUDI, UDEAC, CEEAC,
- de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur orienté vers les professions industrielles et commerciales,

- du développement du tourisme,
- du développement de l'artisanat,
- du suivi des affaires du GATT, de la CNUCED et de la CEE.

Il assure la tutelle :

- de la Société nationale des investissements,
- des sociétés industrielles publiques ou para publiques,
- des organismes d'intervention, d'assistance et de garantie aux industries et aux petites et moyennes entreprises,

- du Secrétariat d'Etat au Tourisme, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie et des Mines,
- de l'Office national de commercialisation des produits de base,
- de la Caisse des hydrocarbures.

**10 — LE MINISTRE DE
LA CONDITION FEMININE**

est chargé de promouvoir les mesures destinées à faire respecter les droits de la femme camerounaise dans la société, à faire disparaître toute discrimination à son égard et à accroître les garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel. Il veille à l'application de ces mesures.

À ce titre :

- il étudie et soumet au gouvernement les conditions facilitant l'emploi de la femme dans l'administration, l'agriculture, le commerce et l'industrie,

- il fait appel aux services des départements ministériels intéressés et en particulier à ceux du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, du ministère des Affaires sociales et du ministère de la Santé publique,

- il peut constituer des groupes de travail et convoquer les responsables des services publics intéressés,

- il assure la liaison avec les organisations politiques nationales et internationales de promotion de la femme,

- il assure la tutelle des organismes de formation féminine à l'exclusion des établissements d'enseignement classique du ministère de l'Education nationale,

- il contrôle l'évolution et la gestion des créances et des participations publiques, l'enfournement des personnes de droit public et l'emploi des subventions ;

- il contrôle le crédit et les assurances ainsi que les organismes correspondants ;

- il propose ou apprécie toute mesure de nature à stimuler l'épargne et orienter ses emplois dans le sens du développement économique et de l'équilibre financier ;

- il contrôle les finances extérieures, monnaie et la réglementation des changes. Il assure la gestion de la dette publique intérieure et de la dette publique extérieure ;

- il élaboré le bilan des paiements ;

- il est responsable de la Loterie nationale.

En outre, le ministre des Finances :

- gère le trésor et la trésorerie ;
- ordonne les soldes et pensions ;
- assure et contrôle la gestion du parc automobile civil.

**12 — LE MINISTRE
DE L'ELEVAGE,
DES PECHES ET DES
INDUSTRIES ANIMALES**

est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'élevage et de pêche.

Dans le cadre de ses attributions, il est chargé, en liaison avec les autres départements ministériels intéressés :

- de l'application de toutes mesures visant à la conservation, au développement et à l'exploitation des animaux domestiques et de leurs produits,

- de la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale,

- de la formation et de l'encadrement technique en matière d'élevage,

- de la formation des pêcheurs, de la protection des ressources marines et fluviales, de l'amélioration de la production et du contrôle sanitaire et stérile en matière de pêche maritime et fluviale.

Il assure la tutelle :

- de la Société de développement de la protection animale (SODEPA),

- de l'Office pharmaceutique vétérinaire,

- de la Mission de développement de la pêche maritime artisanale,

- de la Mission d'embouchure bovine.

**13 — LE MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

assure :

- l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement supérieur général et technique,

- le contrôle pédagogique de l'enseignement supérieur technique placé sous la tutelle des ministères techniques,

- le fonctionnement et la promotion de la recherche scientifique et technique.

**14 — LE MINISTRE
DE L'EQUIPEMENT**

est responsable :

- des études préalables et du contrôle des travaux en matière de bâtimenit civils ; à ce titre, il assume les rôles de chef de service et d'ingénieur des marchés y afférents pour le compte des personnes morales de droit public,

- du développement et de l'entretien du réseau routier national,

- il apporte son concours à la construction et à l'entretien des routes départementales et communales,

- il est consulté par les ministères concernés pour l'établissement des termes de référence pour la construction des ports, aérodromes, barrages, et autres ouvrages publics. Il assume le rôle de l'ingénieur pour les marchés d'exécution desdits travaux.

Il assure la tutelle du Parc national de matériel de génie civil et du Laboratoire national de génie civil.

15 — LE MINISTRE DES FINANCES

est responsable de la préparation et de la mise en œuvre de la politique monétaire et financière de l'Etat,

- il est responsable de la fiscalité et des douanes,

- il assure le contrôle financier des organismes dotés d'un budget annuel et des établissements publics autonomes suivant les règlements propres à chaque organisme,

- il contrôle l'évolution et la gestion des créances et des participations publiques, l'enfournement des personnes de droit public et l'emploi des subventions ;

- il contrôle le crédit et les assurances ainsi que les organismes correspondants ;

- il propose ou apprécie toute mesure de nature à stimuler l'épargne et orienter ses emplois dans le sens du développement économique et de l'équilibre financier ;

- il contrôle les finances extérieures, monnaie et la réglementation des changes. Il assure la gestion de la dette publique intérieure et de la dette publique extérieure ;

- il élaboré le bilan des paiements ;

- il est responsable de la Loterie nationale.

En outre, le ministre des Finances :

- gère le trésor et la trésorerie ;

- ordonne les soldes et pensions ;

- assure et contrôle la gestion du parc automobile civil.

Suite en page 21

Enfants déshérités

L'AMBASSADEUR DE SUISSE REMET UN DON DE 500 000 F A LA FONDATION PETIT DAN ET SARAH



L'épouse de l'ambassadeur de Suisse remettant des cadeaux aux enfants déshérités.

L'ambassadeur de la République de Suisse au Cameroun, S.E. Jacques Rial, et son épouse ont procédé samedi dernier au quartier Elie-Edzoa, à la remise de dons à la « Fondation Petit Dan et Sarah ». Assistaient également à cette cérémonie, le directeur de la défense de la famille, représentant le ministre des Affaires sociales, et le directeur de la promotion sociale.

Dans son mot de bienvenue, le directeur de la « fondation Dan et Sarah », M. Joseph-Désiré Ondigui, s'est dit heureux de recevoir dans sa modeste maison S.E. et madame qui étaient venus comme témoins de la paix et de la fraternité universelles. Ils étaient là pour renforcer l'espérance en l'avènement d'un monde de partage, et apporter la promesse d'une générosité plus humaine.

Cette visite de M. l'ambassadeur intervenait au lendemain de deux événements d'une grande portée sur la vie des enfants du Cameroun. D'une part la catastrophe du lac Nyos où la « fondation Petit Dan et Sarah » a personnellement eu à coordonner.

Les travaux de recensement et d'assistance directe aux enfants sinistrés de 0 à 15 ans, à la demande expresse de « save the children » qui a reçu la demande du gouvernement pour réaliser ce travail. A cette occasion, la fondation a pu se rendre compte des besoins d'une grande multitude d'enfants subitement condamnés au sort d'orphelins après l'explosion du gaz toxique. D'autre part, un événement heureux, la campagne nationale de vaccination ouverte le 18 janvier 1986 et qui est entrée dans sa phase d'exécution avec la première journée, le 9 novembre dernier qui fut un succès éclatant. Ces deux événements montrent, chacun à sa manière, l'importance de la vie des enfants pour l'avenir de notre société en même temps qu'ils mettent en relief la gravité des maux qui minent les enfants. Aussi cette fondation s'efforce-t-elle d'apporter sa modeste contribution au travail entrepris par le gouvernement pour l'épanouissement intégral de tous les enfants.

L'expérience de la fondation « Petit Dan et Sarah » aura aidé à savoir que l'enfant nécessiteux a besoin de plus d'un morceau de pain et plus d'un morceau d'étoffe... Comme tous les autres enfants nécessiteux, il a besoin avant tout de quelque chose que l'on ne peut trouver nulle part au monde sur le marché : il s'agit de l'amour, l'amour d'un père et d'une mère pour l'équilibre de son développement affectif. Ainsi s'explique l'originalité du système d'accueil de la fondation Dan et Sarah qui est essentiellement basé sur un style de vie familiale.

Jeune institution confrontée au besoin pressant de créer ses structures d'accueil définitives et appropriées, cette fondation ne perd pas de vue la nécessité de sauver cet esprit qui soutient son action sociale ; à savoir partager humblement l'expérience d'une vie d'accueil dans le cadre familial où chaque enfant sera appelé par son nom et jamais par numéro. La fondation Dan et Sarah veut demeurer une institution petite par la taille mais grande par l'importance des réalisations. Son rêve est de voir un jour beaucoup d'hommes de bonne volonté se joindre à lui pour ouvrir d'autres logements à de nombreux enfants qui attendent, affamés, malades, sans abri et sans école aux portes de nos consciences.

S.E. Jacques Rial, à défaut d'un discours officiel après des sainettes des enfants déshérités, a entretenu l'assistance de l'histoire d'une jeune femme à Bale en Suisse : cette femme qui, malgré sa fortune, n'a pu ni trouver un mari, ni donner un enfant. Elle mit alors sa fortune au secours des enfants nécessiteux. C'est donc à la mémoire de cette femme que S.E. Jacques Rial a offert officiellement des dons d'un montant de 500 000 F composés d'un four à gaz, deux machines à coudre et un poste téléviseur. Il y a aussi eu ce poème mélancolique récité par la jeune Solange « le chant de l'orphelin ».

ANYEE ANYEE

Enseignement maternel

FIN DES JOURNEES PEDAGOGIQUES DANS LE MFOUNDI

Les journées pédagogiques de l'enseignement maternel ont pris fin samedi dernier au Parc Ripiquet de Yaoundé après un programme d'activité qui a meublé une période de formation professionnelle.

Durant toute la période, les enseignantes n'ont ménagé aucun effort pour être présentes aux réunions et faire les exercices proposés. Elles l'ont fait pour acquérir une plus grande maîtrise de leur métier et pour mieux accomplir leurs multiples et délicates tâches d'éducatrices. C'est pour cette raison que M. Menye Samuel, préfet du Mfoundi, a déclaré : « Je suis sûr que vous repartez enrichies de tout ce que vous venez d'apprendre et que l'on n'aura qu'à se féliciter des résultats qui, sans aucun doute courronneront une fois de plus votre année scolaire ».

Cette session comportait trois points dont la conscience professionnelle qui est le fondement essentiel de la réussite de la politique du Renouveau, laquelle s'appuie en particulier sur la rigueur et la moralisation. Il n'est pas facile de s'y plier. Il faut que chaque camerounais y soit sensibilisé et entraîné dans un état de patriotisme ardent, a dit le préfet.

Les enseignantes à qui la nation confie ce qu'elle a de plus fragile et précieux, c'est-à-dire les enfants en âge d'aller en maternelle. Cette éducation se donne par la parole et par le comportement quotidien des éducatrices, surtout aussi par la conscience professionnelle. Elle doit être en un mot la détermination, la régularité, le sérieux avec lesquels elles vont accomplir toutes tâches que nécessite leur métier d'éducatrices des tout-petits. La devise assignée aux éducatrices par le préfet Menye est : « Tout faire avec le plus grand soin quand il faut et là où il faut », ou encore : « Ne rien négliger de ce qui vous est confié ou que vous avez à faire ».

AN. AN.

UN SEMINAIRE REGIONAL SUR LA PROMOTION ET L'EMPLOI DES JEUNES EN AFRIQUE DEBUTE CE MATIN A BUEA

Sur l'initiative du PECTA (Programme des Emplois et des Compétences techniques en Afrique) la ville de Buéa abrite dès ce matin et jusqu'au 28 novembre 1986 un séminaire régional sur la promotion et l'emploi des jeunes en Afrique organisé à l'intention de toute la région africaine de l'OIT. Plusieurs pays sont attendus pour cette rencontre. Il s'agit de : Ethiopie, Botswana, Kenya, Malawi, Mauritanie, Somalie, Zambie, Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Ile Maurice, Sénégal, auxquels se joint évidemment le Cameroun. En ce qui

concerne les organismes internationaux, l'OUA et la CEA seront également représentées.

La cérémonie d'ouverture qui a lieu à 10 heures dans l'amphithéâtre 250 (places) du Centre universitaire de Buéa sous la présidence de M. Ndiwane Mushili Samuel, secrétaire général du ministère du Travail et de la Présidence sociale, en lieu et place du ministre du Travail. Mais le PECTA, qu'est-ce ?

Le programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique est la composante régionale africaine

du programme mondial pour l'emploi de l'organisation internationale du travail ; il a vu le jour en 1974, son siège se trouve à Addis Abeba en Ethiopie. Il est animé par une équipe d'experts économistes de 4 personnes. Il est pris en charge et financé par le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) et le BIT. Mais bénéficie également de certaines aides bilatérales notamment celles du gouvernement norvégien et du SIDA (Swedish international development association). A long terme, son objectif est de fournir une assistance technique aux pays africains au niveau tant national que sous-régional dans l'identification, l'élaboration et la réalisation de programmes visant à maximiser l'emploi productif, réduire le chômage et les inégalités, assurer la satisfaction des besoins essentiels.

Le PECTA intervient dans plusieurs domaines, mais un accent particulier est mis sur l'assistance technique aux gouvernements et aux organismes sous-régionaux. Cette action est menée sous forme de missions sectorielles ou globales interdisciplinaires pour l'identification de politiques et de projets susceptibles d'améliorer les niveaux d'emploi et revenu.

Pour le séminaire de Buéa, il s'agit d'examiner les conclusions de deux études comparatives sur l'emploi des jeunes dans 12 pays africains. Celles-ci font partie des travaux réalisés par le PECTA et ont été menées entre les mois d'octobre et de décembre 1983. Des problèmes aussi actuels que le syndrome du diplôme en Afrique seront au Centre de cette rencontre. Quand on connaît les difficultés d'inscriptions des jeunes dans le monde du travail d'aujourd'hui, on sait aisément l'importance d'un séminaire comme celui-ci pour nos pays et nos gouvernements.

S. P. ONAMBELE NTSAMA
MINEDUC

OFFRE D'EMPLOI

Société cherche Jeune Fille motivée
Niveau BTS - Expérience
Secrétariat - Comptabilité
Notions informatiques - Anglais souhaité.
Envoyer C.V. et Prétentions à BP 3998 Douala

Ce stage, dont la coordination incombe à l'inspecteur coordinateur des langues, lettres et arts, M. Bikoi Félix Nicodème, sera encadré par les inspecteurs pédagogiques nationaux de français, les professeurs de l'Ecole normale supérieure et ceux de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé ainsi que les chercheurs du CREDF (Centre de Recherches, d'Etudes et de Diffusion internationale du Français) et de l'IPAR (Institut de Pédagogie appliquée à l'éducation rurale). A l'ordre du jour de ce séminaire des communications, des travaux en ateliers et des projections cinématographiques.

« 34^e SAFARI RALLYE »

SUBARU EST TOUJOURS PRÉSENT

ET VAINQUEUR DU GROUPE "A"

DEPUIS 1981 AU SAFARI RALLYE DU KENYA,

CE QUI PROUVE LA ROBUSTESSE ET LA QUALITÉ DES

SUBARU



N.B. : Groupe "A" - Véhicule de série

Produit à plus de 5.000 exemplaires

IMPORTATEUR POUR LE CAMEROUN

En 1985 : 33^e SAFARI RALLYE
71 véhicules au départ
20 à l'arrivée
1^{er} du groupe "A"

En 1986 : 34^e SAFARI RALLYE
69 véhicules au départ
16 à l'arrivée

Premier et deuxième du groupe "A"
6^e et 7^e places au classement général



MOTORS

DOUALA
YAOUNDE

COMMUNIQUE

HINDU SHRINE
New-Delhi



Oui, la santé est un trésor...
c'est la vie...

J'ai encore un espoir : le docteur Allen Ajah, diplômé en médecine moderne et en astrologie, résoudra tous vos problèmes de santé. Si vous souffrez d'une maladie mystérieuse ou considérée incurable, si vous n'avez pas été guéri malgré de nombreux traitements, ne désespérez pas. Consultez rapidement

le docteur Allen Ajah, 150 mètres après la chapelle de Tsinga (carrefour 8^e arrondissement, à droite) tous les jours, ou écrivez à BP. 5629 Yaoundé-Nlongkak.

DU NOUVEAU ET INTERESSANT A YAOUNDE

Pour vous tous

- qui n'avez pas de frigidaire
 - dont le frigidaire ne couvre pas les besoins journaliers
 - qui allez en week-end
 - qui donnez réceptions et galas
 - qui voulez ou devez servir froid (Hôtels, restaurants, boîtes de nuit et chantiers)
- une seule adresse : l'Usine des Glaces Calibrées de Yaoundé face TEXACO stade omnisport vous fournit en permanence et la demande toute quantité désirée de glaçons comestibles.

SOCIMAF VENTES PROMOTIONNELLES

Le spécialiste de l'outillage agricole et du matériel des espaces verts, vous informe d'arrivages récents de :

- Moulins-broyeurs à céréales MONTO-AVIMAT débit jusqu'à 400 kg/heure
- Tondeuses à gazon LAWN BOY
- Débroussailleuses : — KOMATSU ZENOAH portables — AS MOTOR-7 CV. tractées.

Service après-vente assuré

Agences à : Douala B. P. 259
Rue Joffre
(près du Lyonnais)
Tél. 42-53-35
Tlx 6109 KN

Yaoundé BP 1022
Face au Caveau
Tél. 23-01-30
Tlx 8212 KN

Bafoussam BP 260
Route de Mbouda
Tél. 44-13-04
Tlx 7014 KN

STRUCTOR

est heureux de vous annoncer l'ouverture de sa nouvelle AGENCE de BASSA
Rue Tractafric (à 50 m de l'usine UNALOR)

ACIERS - MATERIAUX - QUINCAILLERIE - EQUIPEMENTS 4000 m² pour vous servir.

BP : 1014
DOUALA

Tél. : 42-33-29

Télex : 5796 KN

Le Brésil aujourd'hui

SUCCES ET DEFIS D'UN GEANT ECONOMIQUE

Le Brésil appartient-il encore à cet ensemble hétéroclite de pays dénommés Tiers-Monde ? La question mérite d'être posée à la lumière des performances économiques de ce géant dont la superficie occupe près de la moitié de l'Amérique du Sud. Tout récemment déjà, le « Wall Street Journal », le grand quotidien des milieux d'affaires new-yorkais, consacrait au Brésil un supplément dans lequel il vantait le succès économique de ce pays dont l'avenir s'annonçait plein de promesses.

On qualifie souvent le Brésil de « géant de doman ». En fait, il l'est dès aujourd'hui. Huitième puissance économique de la planète, ce pays a modifié en profondeur les structures de son économie, passant de simple producteur de matières premières (café notamment) au tout premier rang des Etats manufacturiers du monde. Il est vrai que ce pays-continent possède d'énormes potentialités. Agricole d'abord. De 1960 à 1980, le nombre d'exploitations est passé de 3.337.769 à 5.167.578. Au cours de la même période, la mécanisation a fait des progrès considérables, le nombre des tracteurs a été multiplié par dix, passant de 53.000 tracteurs à 545.000. Les surfaces mécanisées atteignent aujourd'hui 49 millions d'ha contre 28 millions d'ha en 1980. Le Brésil est le premier producteur mondial de café, de canne à sucre, le deuxième de cacao, le troisième en maïs (21,2 millions de t). L'élevage progresse. Au cours des vingt dernières années, le bétail est passé de 56 à 123 millions de têtes.

DECOLAGE INDUSTRIEL

Minères et énergétiques ensuite. Si le Brésil dispose de faibles ressources minérales (fer, or...), sa production énergétique est en revanche très importante. Outre l'Amazonie (l'une des plus grandes réserves naturelles du monde), le Brésil possède le premier potentiel hydraulique du monde. Rien d'étonnant qu'il possède également le plus grand barrage hydraulique du monde, celui d'Itaipu sur le Paraná à la frontière paraguayenne. La production pétrolière est en hausse et le Brésil assure aujourd'hui 60 % de ses besoins énergétiques alors qu'il y a à peine 10 ans, il importait 85 % de ses besoins en pétrole. Cet accroissement de la production énergétique est dû en partie à celle de l'alcool tiré de la canne à sucre, à partir d'une technologie développée par les chercheurs brésiliens.

L'abondance des ressources énergétiques a permis le décollage industriel. Au cours des années 70 (période du «miracle économique»), la croissance de la production industrielle atteignait une moyenne annuelle de 9 %. De 1970 à 1984, la production d'acier est passée de 5,4 à 18,4 millions de tonnes, celles du ciment de 9 à 38,5 millions de tonnes. La production industrielle est très diversifiée allant des biens de consommation courante aux automobiles en passant par les locomotives, les avions et les armes. L'industrie est soutenue par un vaste marché (pres de 140 millions de consommateurs).

UN PARTENAIRE POUR L'AFRIQUE

La vigueur de l'économie a attiré de nombreux investisseurs étrangers. Dans l'ordre, on trouve les Etats-Unis, la RFA et le Japon. Toutefois, les dirigeants se sont évertués à limiter l'influence étrangère sur l'économie. Si les multinationales comme IBM (Bureautique), Fiat, Volkswagen (automobile), Hoechst (chimie) ont pignon sur rue, des conglomérats brésiliens, à 100 % sont présents dans tous les secteurs d'activité, y compris les secteurs de pointe comme l'électronique, le hauteurs et les armes.

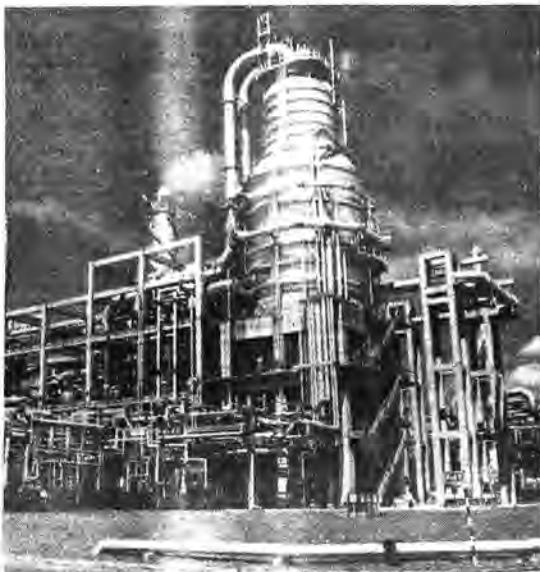
Sur le plan politique, la démocratie fait du chemin depuis le retour des

généraux dans les casernes. La « Nouvelle République » promise par Tancredo Neves en novembre 1984 est entrée en vigueur avec l'arrivée du président José Sarney au pouvoir. Depuis l'arrivée dernière, l'économie enregistre une croissance annuelle de 8 %. L'accord de rééchelonnement de la dette, l'une des plus fortes du monde (99,6 milliards de dollars), a été obtenu cette année. La balance économique est largement positive avec un excédent de 12,4 milliards de dollars en 1985. Bien sûr, le Brésil n'est pas un paradis. Comme

beaucoup d'autres pays, il connaît des pesanteurs. Le fardeau de la dette s'alourdit et la réforme agraire tant annoncée tarde à se concrétiser. Toutefois, le Brésil demeure une puissance économique de premier plan. Il pourra être demain le grand partenaire de l'Afrique.

Jean-Marie NZEKOU

(1) Un dollar US = 350 FCFA environ.



Vue d'une raffinerie d'alcool. 90 % des besoins en carburant

Fin de l'exposition économique allemande

LA FETE A PRIS FIN HIER

L'exposition économique allemande qui a ouvert ses portes le 15 novembre dernier au Palais des Congrès de Yaoundé a bel et bien pris fin hier. Avec regret bien sûr. Car la fête aura été très belle. Côté camerounais, c'est de l'admiration sur toute la ligne. Tout le monde est unanime là-dessus. Côté allemand, c'est de la satisfaction, avec cependant ce souhait que les contrats déjà fructueux pris se concrétisent. Néanmoins, les exposants allemands se sont réjouis de cette rencontre propice qui a donné l'occasion de faire mieux connaissance avec un marché plein de potentialités comme celui du Cameroun et de rechercher ensemble de nouvelles possibilités pour le futur.

Grande première en Afrique noire, l'exposition économique allemande aura marqué d'une pierre blanche les relations qu'entretenaient la RFA et le Cameroun.

P.R.E.

COMMUNIQUE

Le Directeur général de la Société de Développement du Cacao (SODECAO) a l'honneur d'inviter le Directeur de l'entreprise ENTRENEPECAM BP 380 Yaoundé, à se présenter au siège de son organisme (Direction des Pistes Cacaoyères) pour affaire le concernant.



Une technologie qui ne souffre d'aucune faille

NIGERIA

LE NAIRA CONTINUE SA REMONTÉE

Le Naira est remonté contre le dollar jeudi lors de la neuvième vente hebdomadaire de dollars.

Le Naira est passé de 3,4986 pour un dollar la semaine dernière à 3,4599. Il y a deux mois, il était descendu à 5,05.

Dans les milieux bancaires, on estime que cette remontée est due au retrait par la banque centrale d'environ quatre milliards de naïras, soit le tiers de la masse

Fin de la visite de l'ambassadeur des Etats-Unis au Centre universitaire de Dschang

« LE CAMEROUN A LES ATOUTS NECESSAIRES POUR DEVENIR LE LEADER AFRICAIN EN MATIÈRE D'AGRICULTURE »

déclare M. Frechette

L'ambassadeur des Etats-Unis, S.E. Myles Frechette, a regagné Yaoundé samedi dernier au terme d'un séjour de 48 heures au Centre universitaire demandé il y a un an. Faut-il le rappeler, les études de cette maquette réalisée par les entreprises Louis Berger International et Emman Manga, ont été financées par l'USAID. Au terme de l'exécution de ce projet d'extension, qui n'est qu'à la phase du début, le Cameroun pourra se targuer d'avoir l'un des meilleurs campus universitaires d'Afrique. C'est du moins ce que laissent entendre les architectes.

Le diplomate américain a tenu à évaluer personnellement les réalisations faites au CUDS grâce à l'assistance technique et financière du gouvernement américain.

M. Myles Frechette aura tout visité à cet effet. Des champs d'essai de la culture des pommes et autres amandiers venus de Californie, jusqu'à la pastorale située sur les versants des Monts-Bamboutos, en passant par l'exploitation théicoile de Djutitsa. Très décontracté, l'ambassadeur a donné l'impression de se sentir aussi à l'aise dans son sombre à la mexicaine qu'en smoking dans les négociations diplomatiques.

Toujours en compagnie du préfet de la Menoua, du direc-

teur du CUDS, M. René Owona et du consul des Etats-Unis, M. Myles Frechette a terminé le programme officiel de son séjour en recevant la maquette du campus universitaire demandée il y a un an. Faut-il le rappeler, les études de cette maquette réalisée par les entreprises Louis Berger International et Emman Manga, ont été financées par l'USAID. Au terme de l'exécution de ce projet d'extension, qui n'est qu'à la phase du début, le Cameroun pourra se targuer d'avoir l'un des meilleurs campus universitaires d'Afrique. C'est du moins ce que laissent entendre les architectes.

Par ailleurs, au cours de son entretien avec la presse, le diplomate américain a fait remarquer que le plus important n'est pas la contribution financière des Etats-Unis (plus de 40 millions de dollars ou 14 milliards CFA environ pour ce qui est de la première phase). Ce qui devrait faire la fierté des Américains, c'est le concept d'une université agricole de style américain. Pour mémoire, le modèle proposé à Dschang est calqué sur le système des « Land Grant colleges » des Etats-Unis. Autant nous sommes heureux que les Etats-Unis offrent l'exemple du pays qui a le mieux réussi en agriculture, autant nous avons la conviction que notre concours permettra au Cameroun de jouer le premier rôle sur le plan agricole en Afrique, conclut M. Myles Frechette.

Soit dit en passant. Pour ce qui est de la culture du pomme, dont les fruits sont très appréciés des Camerounais, il importe de relever que les plants se comportent plutôt bien depuis juin 86. Seulement, il n'est pas permis de conclure sur des apparences aussi fragiles. Le plus difficile reste évidemment la formation des fruits. Rendez-vous donc en décembre 1987 où est prévue la floraison de certaines variétés.

monétaire, pour soutenir le naira et prévenir l'inflation.

NDJOYE MESSI Michel
(CAMNEWS)

OFFRE D'EMPLOI

Cabinet d'expertise comptable cherche pour ses clients Comptables et Aide-Comptables avec ou sans expérience.

DECS - BTS - BAC G2, ou CAP Aide - Comptables exigés.

Envoyer candidatures avec CV détaillé à SOFIDECK S.A. B.P. 5354 Yaoundé

VIVEZ TRANQUILLE, CNA VOUS PROTEGE.

SEPHOUIS



Un ange gardien vous suit discrètement dans tous les actes de votre vie quotidienne. Vous menez votre vie comme bon vous semble, vous êtes parés contre tous les risques.

Cette situation n'est pas EXTRAORDINAIRE. Elle résulte simplement de la mise en place d'un bon contrat d'assurance.

Mais, tout le monde ne vit pas de la même façon. Alors pour établir votre contrat d'assurance, il faut avoir en face de vous un professionnel qui va mesurer vos propres risques, qui va chercher à savoir quelles sont les précautions à prendre pour vous, pour votre patrimoine, pour votre famille afin de pouvoir vous présenter un contrat personnalisé.

A la Compagnie Nationale d'Assurances (CNA), c'est comme cela que nous traitons nos dossiers, cas par cas, en fonction des besoins et préoccupations de chacun.

C'est, sans doute, une conception nouvelle de l'assurance, nous en sommes fiers. Entre nous, la confiance s'établira et vous pourrez vivre l'esprit tranquille sachant qu'en toutes circonstances, CNA vous protège.

Je désire recevoir, sans engagement de ma part, la visite d'un de vos collaborateurs.

NOM : _____

Profession : _____

Société : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

à adresser à : CNA - B.P. 12125 - DOUALA

CNA

Compagnie Nationale d'Assurances

Notre métier : votre sécurité

B.P. 12125 DOUALA - immeuble C.N.P.S. (3^e étage) - rue Ivy- face hôtel Joss
tél. 42.44.46 - 42.16.28 - télex : 5100 KN

NISSAN



Economique
le bus URVAN!

Nissan c'est du solide.

LINTAS

CIACAM

DOUALA - B.P. 4025 - Boulevard Leclerc - Téléphone 42.42.64 / 42.55.35 / 42.24.45 / 42.95.66 - Télex 5346.
YAOUNDE - B.P. 226 - Route de l'Aviation - Téléphone 23.28.12 / 22.33.14 / 22.31.22 - Télex 8244.
GAROUA - B.P. 123 - Téléphone 27.11.10 - Télex 7610.

 NISSAN

**CONTRE LES
MOUSTIQUES
UTILISEZ**

**ARS
MAT**

EXTRA SUPER

Nouvelles pastilles pour appareils électriques antimoustiques.
Nouvelle formule enrichie (50 %)
En vente à Yaoundé chez :
Score, Ets Nziko, Prisunic, SHO,
Saproc, Guerpillon, Despotakis,
Al. Montana, National trading.

ARS

Première marque mondiale d'appareils électriques antimoustiques.



SERVICE de 12 h à 22 h 30

Tél. 42.58.00 / 42.58.17

OFFRE DE LOCATION

Entrepôt couvert de 1 000 m² (mille mètres carrés) avec sanitaires, dans la zone industrielle de Bassa-Douala, à 400 m de la gare de Bassa.

S'adresser au plus tard le 31 décembre 1986 à :
— Direction générale MAGZI (4^e étage immeuble Shell-Concorde) BP 1431 Yaoundé-Tél. : 22.19.42
— Agence MAGZI-Douala (2^e étage Immeuble BCD) BP 937 Douala - Tél. : 42.20.74

LISEZ

**CAMEROON
TRIBUNE**

**6^e journée du championnat de 1^{re} division****à Yaoundé****DIAMANT — UNISPORT 3-3**

Finie l'euphorie du départ qui lui a donné beaucoup de satisfaction au niveau de tous les compartiments de jeu. Diamant ne tenait-il pas en échec Entente en lui imposant un nul 2-2 à la première journée ? Ne battait-il pas Colombe de

Sangmelima à la deuxième journée 1-0 ? Aujourd'hui, Wansi, l'entraîneur de Diamant est un homme à qui sa défense et sa ligne d'attaque donnent beaucoup de soucis.

Hier soir pour le compte de 6^e journée, Diamant a encore

donné au public la preuve de son inefficacité en défense, tout comme en attaque en faisant match nul avec Unisport 3-3. A relever que les trois buts de Diamant qui ont tous été inscrits sur penalty n'ont pas été bien évidemment le résultat d'un travail de construction, d'un travail collectif.

Leur ordre chronologique : 1^{re} minute, premier penalty transformé par Amougou ; 9^e minute 2^e penalty transformé par Ekwe ; 47^e minute 3^e et dernier penalty accordé à Diamant par M. Nkeontat et transformé par Nkono.

Le score provisoire à la mi-temps était de 2 buts à 1, puisqu'à la 12^e minute Unisport réduit la marque à 2-1 par l'intermédiaire de Njumashua. Au cours de la 1^{re} manche le match, bien qu'équilibré, a connu quelques phases marquées par des veillées de domination de Diamant. D'où sa présence régulière dans le camp opposé où la défense mise en insécurité, a été obligée

de commettre des fautes pour éviter l'irréparable.

L'unique but de Diamant inscrit à la 47^e minute par Nkono est tout ce qu'il faut mettre à son actif au cours de la deuxième manche. Car après, on a assisté à un match certes animé, mais sur lequel Unisport a eu une grande emprise et a inscrit à la 64^e minute, son deuxième but par l'intermédiaire de Noukimi, et enfin à la 72^e minute, elle a obtenu le but d'égalisation grâce à Ndocko cela n'a surpris personne.

Ce match nul arraché de haute lutte a donné beaucoup de satisfaction à l'entraîneur d'Unisport Nzale Appolinaire. Pour lui l'interruption du championnat après cette 6^e journée lui permettra de préparer son équipe. Celle-ci, nous a-t-il confié, est composée de nouveaux éléments, Unisport de Bafang, à l'intersaison, ayant perdu une dizaine de joueurs.

Après cette 6^e journée en effet, le championnat de 1^{re} division va connaître une interruption due à la participation de notre équipe nationale à la troisième édition de la coupe de l'UDEAC à Malabo. Il reprendra probablement le 28 décembre prochain.

LES EQUIPES

Diamant : Mbakop (16) ; Libih (15) ; Lehel (3) ; Massing (5) ; Nguedou (2) ; Tassong (6) ; Ekwe (14) ; Amougou (10) ; Mbia (13) ; Nkono (12) ; Mayebi (8)

Remplaçants : Manga (9) ; Mouyeme (11) ; Ondoua (7).

Unisport : Massock (1) ; Kamgang (5) ; Tiako (11) ; Djambou (4) ; Nguessem (15) ; Dim (8) ; Noukimi (14) ; Mamouda (12) ; Ngando (3) ; Njumashua (10) ; Ndocko (9).

M.B.M.



L'espoir renait pour Unisport après ce deuxième

UN PRÉSIDENT POUR LA FECAFOOT

La présidence de la Fédération camerounaise désormais un poste permanent C'est le mini Sports, M. Ibrahim Mbobo Njoya qui l'a annoncé au comité central de la FECAROT réuni vendredi à la salle de conférence du ministère des Sports.

On se souvient que c'est au secrétaire général de gérer la FECAFOOT. Il était ainsi amené à prendre des décisions engageant la vie d'un aussi important organisme. Les présidents de la Fédération sont toujours apparus comme figurants l'organisme à la tête de laquelle se trouvait une permanence ne pouvant pas la permettre de fédération.

Ce qui est curieux et abnormal est tenu le football dans notre pays, cette situation surtout compte tenu de l'évolution fulgurante d'un organisme aussi complexe que la FECAFOOT donc être laissée sous la responsabilité d'une personne.

Une bonne nouvelle pour l'ensemble des fédérations sportives nationales. Désormais passe de un à deux ans.



La présence de Diamant a été régulière dans le camp de l'Unisport en 1^{re} mi-temps.



Heurté en deuxième mi-temps pour les deux adversaires de discuter et pour l'arbitre de distribuer des avertissements.

OFFRE D'EMPLOI

S.I.B. - Recherche pour l'ouverture de ses ateliers de traitement de viandes bovines - porcines - volailles et poissons, personnel hautement qualifié :

- Comptable,
- Secrétaires de direction,
- Bouchers,
- Charcutiers,
- Poissonniers,
- Chauffeur livreur possédant Permis Poids Lourd,
- Manceuvres spécialisés,
- Gardiens

Se présenter jeudi 27 novembre 1986 à partir de 8 h Bureau de la Pastorale à Bonabéri muni C.I. - Certificats de Travail Cinq ans souhaités.

Démarrage 1^{er} décembre.

S.I.B. BP 5372 Douala - 42.21.27/42.16.21

RESULTATS DE LA 6^e JOURNÉE

à Yaoundé : Diamant — Unisport 3-3

Canon — Colombe 0-0

à Douala : Caliman — Tonnerre 2-0

à Bamenda : Cammark — Dynamo 1-0

à Ngaoundéré : Entente — Union 0-2

à Garoua : Etoile — PWD 1-4

à Batoussam : Racing — Féderai 0-0

à Bagangté : Panthère — Lion 2-1

Finale aller au Caire : National SC (Egy) bat AS Sogara (Gab) : 3-0.

Temps : Ensoleillé (terrain : bon état). Spectateurs : 82.000. Arbitrage : Taher Ali Hafez (Tan). Buts : Abou Zeid (12 et 27), Magdi Abdel Ghani (62 penalty). Avertissements : Pour le National : Tarek Khalil (78), Ayman Shawki (85).

Le National SC (Al Ahly), détenteur de la coupe d'Afrique des vainqueurs, s'est assuré vendredi dernier au Caire, une bonne marge sur les Gabonais de l'AS Sogara de Port Gentil, 3-0. Les Cairotes, soutenus par un public déchaîné, ont été implacables pour les joueurs de Raouto manquant quelque peu d'expérience. Taher Abou Zeid, une des vedettes d'Ahly, fut le principal artisan du succès égyptien. Au four et au moulins, il a réussi malgré le marquage d'Avah, à inscrire deux buts. A la 12^e minute sur un coup franc, puis à la 27^e min en reprenant de la tête un centre d'un coéquipier. L'infatigable Magdi Abdoul Ghani, signa le coup de grâce sur un penalty sanctionnant une faute de main du

libéro Gabonais Mulouma Six.

Les Gabonais n'avaient accédé à leur première finale à une finale de coupe du monde que par l'intermédiaire de l'expérimenté Minko, Raouto leur coéquipier bien du mal à inverser la situation, à l'occasion de leur retour.

RIRA BIEN RIRA LE !

Pour la délegation gabonaise n'est encore pas « Mes garçons » mais le placé devant la responsabilité le samedi à l'AFR Polonais E directeur technique de l'AS S Egyptiens sont sûrement rira l'adage « rira l'afrique ». A-t-il dit avant de : Cairots sont à l'heure de la rencontre renouvelera eux.

OSSUC

LE PREFET DU BAMBOUTOS DENONCE LE DEBORDEMENT DES PASSIONS



pour Unisport après le deuxième but inscrit par Ndocko.



Les trophées gagnés par les élèves du Bambutos.

RESIDENT PERMANENT UR LA FECAFOOT

de la Fédération camerounaise de football sera élu permanent. C'est le ministre de la jeunesse et des sports Mbobo Njoya qui l'a annoncé vendredi soir devant le conseil de la FECAFOOT réuni en session extraordinaire à Yaoundé. Le secrétaire général de la Fédération camerounaise de football, Jean-Claude Kammeni, a dénoncé le chauvinisme sur les stades.

que c'est au secrétaire général qu'incombeait la charge de la FECAFOOT. Il était ainsi amené quotidiennement à prendre en charge la vie d'un aussi important organisme. Dans les présidents de la Fédération camerounaise de football figuraient des figures sans réelle emprise sur laquelle ils se trouvaient. Leur disponibilité quasi totale pouvait leur permettre de suivre de près la vie de la

ux et anormaux compte tenu de l'importance qu'a prise notre pays, cette situation ne pouvait pas durer. Et malgré l'évolution fulgurante des méthodes de gestion aussi complexe que la FECAFOOT. Celle-ci ne devrait sous la seule responsabilité d'un secrétaire général. Il convient pour l'ensemble des bureaux exécutifs des fédérations nationales. Désormais la durée de leur mandat sera de deux ans.

M.B.M.

Les membres du comité départemental OSSUC « B » ont tenu leur congrès annuel récemment. A cette occasion, le préfet des Bambutos, M. Jean-Claude Kammeni a dénoncé le chauvinisme sur les stades.

Faisant le bilan de la saison écoulée, les membres ont fait état de 1.000 licences enregistrées dans l'enseignement secondaire. Dans le même temps, 63 équipes relevant de 14 établissements primaires ont été affiliées pour 2.000 licences. Au niveau des résultats, le collège de l'Unité et le lycée de Mbouda ont occupé les meilleures places aux finales départementales, avec cinq trophées chacun et 655 points. Toutefois, le lycée a quelque

peu dépassé le collège de l'Unité en remportant la coupe générale des jeux. Aux finales provinciales, 100 athlètes ont brillamment défendu les couleurs du département, classé 3^e à la fin des compétitions. Cinq athlètes ont été sélectionnés pour les finales nationales et deux d'entre eux ont ramené une médaille de bronze et une médaille d'agent.

Pour l'OSSUC « C », le département des Bambutos a gagné 3 trophées sur les 6 mis en compétition. 1.057.500 F ont été enregistrés pour les cautions et les affiliations. La seule équipe à être pénalisée a été le CES de Galim, condamné à 6.000 F d'amende.

Jean-Philippe MELI
(CAMNEWS)

de la coupe d'Afrique des coupes

NAL 3 SOGARA 0

Gabonais Moussa Six, à la 62^e mn, Gabonais, qui accédaient pour la première fois à une finale de coupe d'Afrique, ont perdu par inexpérience.

Raouf et leurs coéquipiers auront du mal à inverser la situation le 7 novembre, à Libreville, à l'occasion du match

RA BIEN QUI RIRA LE DERNIER

Sur la délégation gabonaise toutefois, rien n'est encore perdu. « Mes gars ont certes joué par inexpérience, mais le Caire les a démontés », a déclaré à l'AFP le Polonais Erwin Wilzeczk, leur technicien de l'AS Sogara. « Les siens sont naturellement heureux mais devant vous de l'adage "ra bien qui rira le dernier", a-t-il ajouté avant d'estimer : « Les siens sont à la portée de mes joueurs et la contre retour nous nous en sortirons ». Il renvoie pour

L'optimisme de commandant de l'entraîneur du Sogara est partagé par certains de ses joueurs, à commencer par le capitaine gabonais Raouf. « Nous avons été victimes d'un arbitrage maison. Le penalty accordé par le Tanzanien Taher Hafez était trop sévère », a considéré ce dernier qui a poursuivi : « avec un handicap de deux à zéro, le coup est jouable, mais avec trois, ce sera plutôt difficile. Néanmoins au football tout peut arriver. Devant notre public, à Libreville, nous tenterons évidemment de renverser la situation ».

Les observateurs s'attendent donc que la rencontre retour, dans une quinzaine, dans la capitale gabonaise, soit certes très disputée. Mais ils considèrent que les Egyptiens, forts de leur expérience en coupes d'Afrique et connaissant « toutes les ficelles » ont de sérieuses chances de revenir chez eux avec le trophée de la CAF. Même une courte victoire des Gabonais, leur permettrait de réaliser le triplé.

(AFP)

4^e JEUX AFRICAINS

LA PUBLICITE SUR LES ALCOOLS ET LE TABAC DIVISE LE PAYS ORGANISATEUR ET LE CSSA

La préparation des 4^e jeux africains, prévus en août 1987 à Nairobi, est actuellement perturbée par des pro-

bèmes de publicité sur les alcools et tabacs qui existent entre les organisateurs, des hommes d'affaires et le Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA).

Alors que le gouvernement kényan et une firme américaine, « Berg and Associates », qui avait participé au financement des jeux olympiques de Los Angeles, sont arrivés à un accord pour le sponsoring des 4^e jeux africains, des représentants du CSSA, présents à Nairobi à l'occasion d'un séminaire sur la solidarité olympique, semblent réservés quant à cet accord.

L'accord entre le Kenya et « Berg and Associates » permet à la firme américaine de faire de la publicité sur l'alcool et le tabac, ou le CSSA est a priori opposé à ce type de publicité.

M. Lamine Ba, secrétaire général du CSSA et de l'ACNOA (Association des comités nationaux olympiques africains), a rappelé que le CSSA avait recommandé au Kenya de trouver

ses propres ressources pour le financement des jeux, mais a rappelé qu'il serait amené à se prononcer sur la question lors de son assemblée générale qui se tiendra à Alger à la mi-décembre.

COMMUNIQUE

Le Directeur de BETON CAMEROUN - Division de GTM Cameroun informe le public que M. DIJOL Serge Alain ne fait plus partie de son personnel depuis le 15 février 1986 et décline la responsabilité de la société quant aux engagements pris par l'intéressé au-delà de cette date.

Le Directeur,
Jean René Luquet

IN MEMORIAM

Il y a un an, le 24 novembre 1985, Dieu nous l'a repris.

En ce jour d'anniversaire, sa famille MM. Durisotti Attilio et Durisotti Leonardo prient tous ceux qui ont connu et aimé leur fils et père DURISOTTI Luciano d'assister à la messe qui sera célébrée en la chapelle St. Joseph de Mvolyé le lundi 24 novembre 1986 à 18 h 00 en sa mémoire.

Société PEVRECAM

Volley-ball

LES CLUBS SONEL DOMINENT LE FESTIVAL D'OUVERTURE DE SAISON A BAMENDA

Pour marquer l'ouverture de la saison sportive 86-87 en volley-ball dans le Nord-Ouest, le comité provincial de cette discipline qui dirige M. R.K. Abraham, a organisé du 8 au 9 novembre dernier au stade municipal de Bamenda, un mini-festival de volley-ball. 16 équipes civiles et scolaires dont 10 masculines y ont pris part.

Deux trophées étaient mis en jeu par les Brasseries du Cameroun, district de Bamenda. Le tournoi qui s'est déroulé en phases éliminatoires a mis aux prises en finales chez les hommes, SONEL Volley-ball et FAF-Volley-ball. SONEL l'a emporté par trois sets à un à la suite d'un match très engagé et incertain : (15-13), (8-15), (15-12). Chez les dames, c'est encore la SONEL qui a étouffé le Collège Notre-

Dame de Lourdes par trois sets à zéro.

Par contre, les formations du CENAJES qu'on attendait ont déçu. Surtout chez les dames où l'on retrouvait des éléments de la sélection nationale. En tout cas, le tournoi a révélé beaucoup de surprises, on s'y attend encore en janvier 1987, lors d'un autre festival comme l'a annoncé le président du comité provincial, R.K. Abraham.

Rappelons qu'en ouvrant les jeux, le premier adjoint préfectoral de la Mezam, M. Kouambo Jean-Adrien a convié les sociétés et autres sponsors à encourager toutes les activités sportives, sans discrimination.

J.P. NANFACK
(CAMNEWS).



Le capitaine reçoit le trophée des mains de M. Necdem Grégoire.

Championnat d'Afrique des Nations de basket-ball féminin

LES « LIONNES » DU SENEGAL DECLARENT FORFAIT POUR MAPUTO

La Fédération sénégalaise de basket-ball a déclaré forfait pour les championnats d'Afrique des Nations de basket-ball féminin et l'équipe nationale féminine du Sénégal, « les Lionnes », ne se rendront pas à Maputo (Mozambique) pour défendre le mois prochain leur titre de championne d'Afrique, a annoncé vendredi le quotidien dakarois « Le Soleil ».

Selon le journal, cette décision a été prise par la Fédération parce que la préparation de l'équipe s'est déroulée dans de « très mauvaises conditions, compromettant ainsi les chances de l'équipe sénégalaise ».

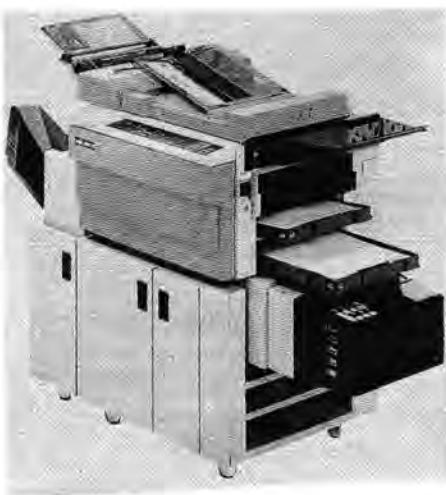
« Avec des joueuses décompressées et actuellement hors du coup, un encadrement décourageant le départ de certaines joueuses et une préparation

bâclée, écrit le journal, la fédération pense que la sagesse est d'avoir le courage de déclarer forfait ».

Les « Lionnes », rappelle-t-on, avaient menacé le mois dernier de ne pas participer au championnat d'Afrique des Nations de basket-ball féminin de Maputo. Elles protestaient, selon elles, contre « leurs mauvaises conditions de travail » et leur « préparation bâclée ». « Pas de primes pour acheter le strict minimum, pas de matches à disputer, pas d'encadrement médical, pas d'équipements adéquats (notamment des chaussures), hébergement déplorable », avaient-elles notamment mentionné.

(AFP).

CONNAISSEZ-VOUS LE PHOTOCOPIEUR



VOICI CE QU'EN PENSENT DEUX REVUES SPECIALISEES :

1- NBES de décembre 1985

- a) Fiabilité : 1er KONICA U-BIX
- b) Qualité copie : 1er KONICA U-BIX

2- What to buy : N° 63 du 30 mai 1986

- a) Fiabilité : 1er KONICA U-BIX
- b) Qualité copie : 1er KONICA U-BIX

Savez-vous par qui il est commercialisé au Cameroun (importé directement du Japon) ?



LA BUREAUTIQUE

TRES IMPORTANT : Malgré toutes ces hautes performances techniques, et le savoir-faire éprouvé de

« LA BUREAUTIQUE », le photocopieur KONICA U-BIX reste le moins cher de la place.

Découvrez-le à « LA BUREAUTIQUE ».

Rez-de-chaussée Tour S.N.I.
Tél : 23-15-92/23-05-94 Yaoundé

Imm. SOCOADEX face S.G.B.C.
Tél : 42-01-02/42-12-48 BONANJO Douala.

Boxe

UNE ETUDE SUR LES RISQUES ENTREPRISE AUX ETATS-UNIS

Des boxeurs de la région de Washington, la capitale fédérale américaine, participeront à une étude sur les risques encourus par les boxeurs, lancée par les dirigeants de l'USA amateur boxing fédération, la fédération américaine de boxe et la United Sports Olympic Foundation, la fondation olympique des Etats-Unis.

Cette étude, qui devrait durer quatre ans, et coûter un million de dollars (350 millions CFA), sera effectuée auprès de 300 boxeurs amateurs, et une centaine d'autres sportifs, par

les spécialistes de la John Hopkins School of Public health de Washington.

Au cours des tout prochains mois, les athlètes sélectionnés subiront des tests portant notamment sur l'attention, la concentration, la rapidité motrice et mentale, la mémoire, la capacité visuelle, et le quotient intellectuel, pour déterminer les dangers de la boxe sur le plan neurologique. La série de tests sera à nouveau effectuée deux ans après.

« La conclusion évidente est qu'il y a une relation entre la

boxe et les dommages neurologiques ».

Une enquête similaire est ensuite prévue à Houston (Texas).

L'association des médecins américains (AMA), qui regroupe 500.000 praticiens, a déjà fait part de son opposition à la pratique de la boxe, amateur ou professionnelle, et demande d'interdire la boxe aux Etats-Unis.

(AFP)



La boxe est-elle dangereuse ? (Ph. CCA)

OLYMPIA

MACHINES DE BUREAU ET DE TRAITEMENT DE TEXTES

LA PREMIERE MACHINE A Ecrire ELECTRONIQUE

VENDUE AU CAMEROUN ETAIT UNE

OLYMPIA ES 100

DEPUIS 1977, ELLE SE PORTE TOUJOURS BIEN. MERCI !

OLYMPIA

ROUSTESSE — FIABILITE — QUALITE

OLYMPIA

EN TETE DANS PLUS DE 120 PAYS DANS LE MONDE

REPRESENTE AU CAMEROUN PAR :



AFRIQUE EQUIPEMENT

CAMEROUN —

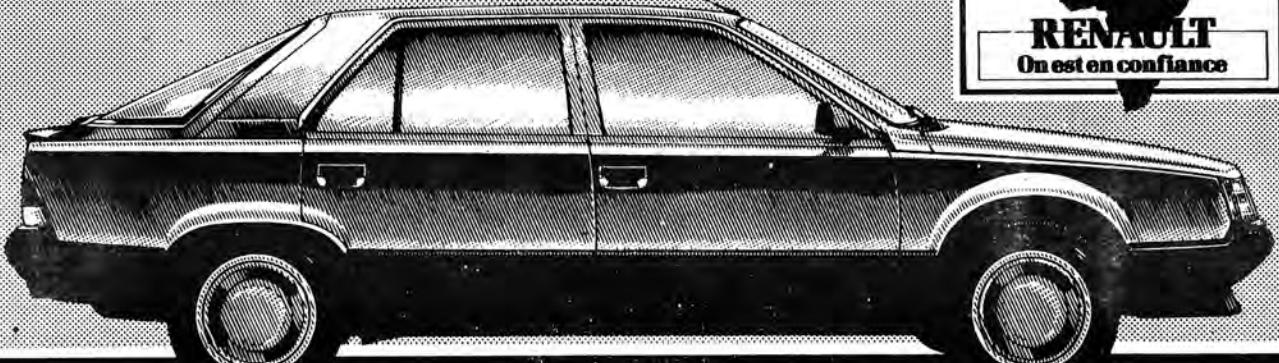
YAOUNDE B.P. 4149 - Tél. 23.25.57
23.31.57 - Téléx. 8599 KN

SOCIETE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES EN AFRIQUE (à partir du 1^{er} Février 1987)

DOUALA B.P. 1676 TEL : 42-18-96/42-29-47

ELEGANCE - EFFICACITE PRESTIGE ET PRIX

RENAULT 25. NOUVEAU VISAGE DU PRESTIGE.



• Modèles commercialisés au Cameroun : Renault 25 GTS et Renault 25 V6 Injection •

RENAULT 25

1995 cm³, plus de 175 km/h, 4.82 m de prestige et d'efficacité... Conçue pour le plaisir de conduire, avec sa traction avant, ses 4 roues indépendantes et sa direction assistée, la Renault 25 offre un équipement de très grande qualité avec, en série, un conditionnement d'air, des sièges habillés de velours, un volant réglable, des lèvres vitres électriques et la condamnation électrique des portes, du hayon et de la trappe à carburant...

Bénéficiant du réseau et de l'expérience Renault, la Renault 25 renouvelle magistralement l'univers des routières de prestige. Elle est construite pour être belle et pour le rester longtemps.

RENAULT
On est en confiance

**R 25 GTS : Moteur 2L 9 cv
climatisée 2 versions
version drap**

Prix TTC = 7.869.000
Prix HT = 4.600.000

Version cuir-chaîne HIFI-JA

Prix TTC = 9.190.000
Prix HT = 5.362.000

**R 25 V6 Injection : Moteur 2L 6
14 CV
climatisée. 1 version**

Prix TTC = 11.905.000
Prix HT = 6.796.000

Chaîne HIFI - JA sièges électriques Ordinateur de bord

LA NOUVELLE GAMME RENAULT UN CHOIX SUR MESURE



Renault Cameroun

Douala
BP 4043 - Tél: 42 27 50
Télex: 5286
Garoua
BP 60 - Tél: 27 11 34

Nkongsamba
BP 183 - Tél: 48 11 21
Yaoundé
B.P. 8 - Tél: 23.08.11
Telex: 8264 KN

SOCARET (DUPLEX - QUENTIN)
agent agréé par RENAULT-Cameroun
à Yaoundé - BP: 273 - Tél: 23 08 77 - Telex: 8267 KN
à NGAOUNDERE - BP: 127 - Tél: 25 11 26 - 25 11 10

**BANQUE INTERNATIONALE
POUR LE COMMERCE ET
L'INDUSTRIE DU CAMEROUN**
« B.I.C.I. »
Société Anonyme au capital de FCFA
4.000.000.000
Siège social : Avenue Ahmadou Ahidjo,
Yaoundé
R.C. n° 1002

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Cameroun sont convoqués en assemblée générale mixte le 10 décembre 1986 à 11 heures, à Douala, avenue de Gaulle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Assemblée générale ordinaire annuelle :
- Lecture des Rapports du conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice 1985/1986, ainsi que du Rapport spécial du Commissaire (application de l'article 40 de la Loi du 24 juillet 1987) ;
- Approbation du bilan et des comptes arrêtés au 30 juin 1986 ;
- Quitus de la gestion des Administrateurs ;
- Nomination des Administrateurs ;
- Nomination du Commissaire aux comptes et fixation de sa rémunération ;
- Fixation du montant des jetons de présence attribués au Conseil d'administration ;
- Questions diverses.

— Assemblée générale extraordinaire :

- Autorisation de procéder à l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois à concurrence de 10 milliards de FCFA.

Conformément à l'article 30 des statuts, l'Assemblée se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions. Pour avoir droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, MM. les Actionnaires devront être inscrits sur les registres de la société cinq jours au moins avant la réunion.

Tous propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à dix peuvent se faire pour former le nombre nécessaire à se faire représenter par un d'eux.

ETUDE DE M^E PIERRE-MARIE DJOKO

Notaire au siège de la cour d'Appel de Douala
Site 58 bis boulevard de la Liberté, à côté
de l'Hôtel Parfait Garden BP 1237
Douala Tél. : 42.22.64

**SOCIETE DE DISTRACTION
CAMEROUNAISE
en abrégé « DISTRACAM »**
S.A.R.L. au capital de 5.000.000 de
FCFA siège social : Douala B.P.

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par M^e Pierre-Marie Djoko, Notaire à Douala le 15 octobre 1986, dûment enregistré, il a été constitué pour une durée de 99 années, une S.A.R.L. dénommée Société de Distraction Camerounaise en abrégé « DISTRACAM » au capital de 5.000.000 de FCFA, entièrement libéré, ayant pour objet, le commerce général import-export, la salle de distractions, le night club, la restauration, les spectacles, la représentation commerciale et le central d'achats.

MM. Nya Sandjo Pascal et Ngatchou Charles ont été nommés co-gérants statutaires pour une durée illimitée.

Conformément à la loi, deux expéditions de l'acte sus-analysé ont été déposées au Greffe du tribunal de Première instance de Douala.

Pour extrait et mention
M^e Pierre-Marie Djoko

**ETUDE DE M^E PIERRE-MARIE
DJOKO**

Notaire au siège de la cour d'Appel de Douala site 58 bis boulevard de la Liberté, à côté de l'Hôtel Parfait Garden B.P. 1237 Douala - Tél. : 42.22.64

**SOCIETE CAMEROUNAISE
D'ELECTRICITE en abrégé
« SOCADEL »**

S.A.R.L. capital de social : 25.000.000 de FCFA siège social : Douala BP 4231

TRANSFORMATION EN SOCIETE ANONYME

Aux termes d'un acte reçu par M^e Pierre-Marie Djoko, Notaire à Douala, le 26 août 1986, dûment enregistré, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société sus-citée a décidé :

— D'augmenter le capital d'une somme de 100.000.000 de FCFA, pour le porter de 25.000.000 à 125.000.000 de FCFA par création de 10.000 parts sociales de 10.000 FCFA chacune, de valeur nominale.

L'article 7 des statuts relatif au capital social a été modifié en conséquence.

— De transformer la Société « SOCADEL » S.A.R.L. en S.A. ;

— De nommer comme premiers Administrateurs pour une durée qui prendra fin le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1990/1991 ; MM. Kamokwe Gabriel, Achigui Benjamin, Sokeng Joseph, Yaheu Jacob.

Lesquels présents à l'assemblée ont accepté lesdites fonctions.

— De nommer en qualité de Commissaire aux comptes pour la première année, M. Lowe Sadrack, représentant le Cabinet Lowe B.P. 3456 Douala.

— Approuvé les statuts et déclaré définitivement constitué.

Aux termes de sa première délibération, le Conseil d'administration a désigné son président M. Kamokwe Gabriel.

Conformément à la loi, deux expéditions de chacun des actes sus-relatifs ont été déposées au Tribunal de Première instance de Douala.

Pour extrait et mention
M^e Pierre-Marie Djoko

**ETUDE DE M^E JEAN-LOUIS
MBIALEU**

Notaire à Douala, B.P. 5160 Akwa -
Douala

**SOCIETE DE COURTEAGE-
NEGOCE ET DE
REPRESENTATION « S.C.N.R. »**
S.A.R.L. au capital de 1.000.000 F.CFA
siège social : Douala

Aux termes d'un acte reçu par M^e Jean-Louis Mbialeu, Notaire à Douala, le 09 octobre 1986, il a été constitué sous une durée de 99 années sous la dénomination ci-dessus, une S.A.R.L. au capital de 1.000.000 F.CFA dont le siège social est à Douala, ayant pour objet l'importation et l'exportation, l'achat et la vente en gros, demi-gros, détail de toutes marchandises ; le courtage, le négoce et la représentation commerciale.

La gérance de la société a été confiée à M. Otsong Gaspard.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées au Greffe du Tribunal de Première instance de Douala conformément à la loi.

Pour Extrait et mention
M^e Jean-Louis Mbialeu

HEILIT + WOERNER BAU - AG

S.A. de droit allemand au capital de D.M.
27.000.000 siège social : Straße 9, 800
München 80 - K.C. Munich (R.F.A.)
N° HRB 41011

CREATION DE SUCCURSALE

— Aux termes d'un acte reçu par M^e Isidore Martin Belle-Moudourou, Notaire à Edéa, le 17 novembre 1986, dûment enregistré, il a été créé en République du Cameroun, dans la Ville d'Edéa B.P. 540 à Edéa, une succursale de la Société HEILIT + WOERNER BAU - AG ci-dessus identifiée, ayant pour objet l'exécution des Travaux relatifs à la construction de l'axe routier lourd Edéa-Kribi.

— La Direction et l'Administration de cette succursale ont été confiées à M. Johann Baptist Koelbl, de nationalité Allemande, domicilié à Edéa, B.P. 540, qui détient des pouvoirs les plus étendus à cet effet.

— Le dépôt prescrit par la loi a été effectué au Greffe du Tribunal de Première instance d'Edéa.

Pour publication légale
M^e I.M. Belle-Moudourou

dûment enregistré, il a été constitué pour une durée de 99 années, une société à responsabilité limitée dénommée : Société Marseillaise d'Exportation « SOMEX-CAMEROUN », au capital de 500.000 F CFA entièrement libéré en numéraire, ayant pour objet, la fourniture et la maintenance industrielle, les équipements divers, le commerce général, import-export.

Monsieur WANDJI Pierre a été nommé Gérant Statutaire pour une durée illimitée.

Conformément à la loi, deux expéditions de l'acte sus-analysé ont été déposées au Greffe du Tribunal de Première Instance de Douala.

Pour extrait et mention
M^e Pierre-Marie Djoko

**ETUDE DE M^E Jean-Louis
MBIALEU**

Notaire à Douala, B.P. 5160 Akwa -
Douala Tél. : 42.02.99

SOCIETE HARVEST

Sarl au capital de 500.000 F CFA
Siège social : Douala

Aux termes d'un acte reçu par M^e Jean-Louis Mbialeu, Notaire à Douala, le 10 octobre 1986, il a été constitué pour une durée de 99 années sous la dénomination ci-dessus, une SARL au capital de 500.000 F CFA dont le siège social est à Douala, ayant pour objet, l'achat et la vente des vêtements, l'exploitation d'un VIDEO CLUB, la création d'une agence de voyage et la location des voitures.

La gérance de la société a été confiée à Monsieur MABE Samuel.

Conformément à la loi, deux expéditions dudit acte ont été déposées au Greffe du Tribunal de Première Instance de Douala.

Pour extrait et mention
M^e Jean-Louis Mbialeu

**ETUDE DE M^E PIERRE-MARIE
DJOKO**

Notaire au siège de la cour d'Appel de Douala
Site 58 bis boulevard de la Liberté à côté
de l'Hôtel Parfait Garden
B.P. 1237 Douala - Tél. : 42.22.64

**SOCIETE MUCHILI
CORPORATION**

S.A.R.L. au capital de 5.000.000 de
F.CFA Siège social : Douala B.P. 5918

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par M^e Pierre-Marie Djoko, Notaire à Douala, le 23 octobre 1986, dûment enregistré, il a été constitué pour une durée de 99 années, une Société à Responsabilité Limitée dénommée « MUCHILI CORPORATION » au capital de 5.000.000 de FCFA, ayant pour objet, le commerce général import-export, la vente en gros, demi-gros, détail de tous produits, marchandises ou matériel, etc... L'exploitation d'une centrale d'achats, le négoce, la représentation commerciale sous toutes ses formes.

M. Muchili Ahmadou a été nommé gérant statutaire pour une durée illimitée.

Conformément à la loi, deux expéditions de l'acte sus-analysé ont été déposées au Greffe du tribunal de Première instance de Douala.

Pour extrait et mention
M^e Pierre-Marie Djoko

**ETUDE DE M^E PIERRE-MARIE
DJOKO**

Notaire au siège de la Cour d'Appel de Douala, site 58 bis boulevard de la Liberté à côté de l'Hôtel Parfait Garden BP : 1237 Douala Tél. : 42.22.64

**SOCIETE MARSEILLAISE
D'EXPORTATION « SOMEX-
CAMEROUN »**

Sarl au capital de 500.000 F CFA
Siège social : Douala B.P. 12 474

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par M^e Pierre-Marie Djoko, Notaire à Douala, le 22 octobre 1986,



Technibel

1^{er} CLIMATISEUR SPECIAL AFRIQUE

- carrosserie polypropylène adaptée au climat
- filtre épais
- soufflage vertical ou horizontal

ELECTRO-HALL DOUALA - YAOUNDE - GAROUA
et ses Revendeurs

Un bureau bien équipé au prix de rien... c'est possible



Nous vous l'offrons

mita copiers:



Photocopieuses

"2^{ème} Constructeur mondial"

Utilise le papier ordinaire



NB : Nous garantissons le service après vente pour tous nos produits

**GROUPE
JULEM L'AMITIE S.A.**

SIEGE SOCIAL YAOUNDE
A Côté de l'Ecole de Police
BP : 6309 Tél : 23.25.37
Telex : 8473 KN

AGENCE DOUALA
Rue Pau immeuble de l'ancien Centre Culturel Français
BP : 5787 Tél. : 42.03.91

Distributeur des marques
MITA COPIER : Photocopieur
IBICO : Calculatrice
NAKAJIMA : Machine à écrire électronique
SANYO : Caisse enregistreuse

Distributeur des marques
MARCADET MOBILIER :
Équipement de bureau
KOVO : Duplicateur
ROBOTRON : Machines à écrire
Table à dessin

VEILLEE LITTERAIRE DE L'A.P.E.C. CE SOIR A L'INSTITUT GOETHE

L'institut Goëthe de Yaoundé va clôturer à sa manière l'exposition économique allemande ce soir à partir de 20 h 30 par une veillée littéraire organisée par l'Association nationale des poètes et écrivains camerounais (A.P.E.C.). On retrouvera à cette occasion un invité spécial, Hans Christoph Buch, écrivain en provenance de Berlin Ouest. Auteur de deux recueils de nouvelles, Hans Christoph Buch a donné deux conférences ces derniers jours. La première a eu lieu vendredi à l'ENS sur le thème : « Tendances actuelles dans la lit-



Hans Christoph Buch.

térature allemande ». Samedi à l'institut Goëthe, en compagnie de Kum'a Ndumbe III, il a été question de « l'Association des écri-

vants ». Ce matin à 10 h, Hans Christopher Buch donnera une communication à l'Ecole normale supérieure sur le thème « l'exotisme comme sujet littéraire ».

La veillée littéraire de ce soir réunira les écrivains camerounais suivants : Pabe Mongo, Protais Asseng, Joseph Kengni, Bole Butake, Liza Ngwa, Takere Mesack et Kum'a Ndumbe III. Il s'agira pour ces écrivains comme à l'accoutumée de présenter au public un extrait de leur production dans des genres aussi variés que la poésie, la nouvelle, le théâtre ou le roman.

Nico Mbarga en tournée au Cameroun

SPECTACLE AUJOURD'HUI A MBALMAYO, DEMAIN A EBOLOWA ET MERCREDI A YAOUNDE

Le prince Nico Mbarga et son Rocafill Jazz sont engagés dans une tournée camerounaise depuis quelques semaines. Après les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le groupe s'est produit hier dans le Sud à Sangmelima. Aujourd'hui, ce sera l'étape de Mbal Mayo, cela avant une descente sur Ebolowa prévue pour dé-

main mardi. Mercredi, le roi du Mpango se produira à Yaoundé mercredi et vendredi et sera à Edéa le jeudi. Pendant le week-end, ce sera l'étape de Douala dans le Littoral. Pour les étapes déjà couvertes par Nico Mbarga, les impressions sont déjà très bonnes. Il est à noter que l'auteur de « Simplicity » et de « Music Line » a été invité

au Cameroun par le P.W.D. Social club de Bamenda.

Agenda

MAKOSSA EN PERSPECTIVE

L'événement à signaler sera certainement l'arrivée de l'attaque de notre « équipe nationale » de Makossa, avec Toto Guillaume (meilleur chanteur de l'année) Alhadjy Toure, Valéry Lobe et Guy Lobe. La tournée concernera Yaoundé, Douala, Ngaoundéré, Garoua, Maroua, Baloussam etc. Nos stars débarquent ce matin à Douala.

1^{er} FESTIVAL DU RENOUVEAU : C'EST JEUDI PROCHAIN

Ce week-end fut le dernier avant la représentation des artistes du festival du Renouveau. Rappelons que cet événement est organisé à l'occasion de la fête de 4 ans de S.E. Paul Biya à la magistrature suprême du Cameroun. Dix chanteurs et un orchestre feront l'attraction très variée de cette rencontre grâce à Nayanka Bell, Salle John, Ali Baba, Beko Sadey, Franka, Janet Nolaiye, Georges Seba, Bikoko Aladin, Anne-Marie Nzé et San Fan Thomas. Rendez-vous au Palais des Congrès pour 10 000 F et au stade omnisport pour 1 000 F, 1 500 F, 2 000 F et 4 000 F.

Demain, nous parlerons de Nayanka Bell, une star de chez nous que nous avons découverte souriante, sympathique et intéressante.

Concert

L'ORCHESTRE DE LA MARINE AMÉRICAINE JEUDI AU STADIUM DE MADAGASCAR

L'orchestre de la marine américaine, le U.S. Navy Show Band se produit jeudi prochain, 27 novembre 1986 à partir de 19 h 30 au stadium de Madagascar à Yaoundé. L'accès pour ce grand concert public sera gratuit. Il suffira pour chacun de retirer un billet au Centre culturel américain de Yaoundé.

Premier gala des « Senghor » à Marseille

WOLE SOYINKA ET MANU DIBANGO PARMI LES LAUREATS

Le prix Nobel de littérature, le poète nigérien Wole Soyinka, ainsi que Manu Dibango, les Gibson Brothers et le footballeur Gérald Passi ont été les principaux lauréats du premier gala des « Senghor » - trophées destinés à des personnalités noires -, qui s'est déroulé mercredi soir à Marseille, dans le Sud de la France, sous la présence de Léopold Sédar Senghor.

Ce gala, organisé par l'amical des footballeurs professionnels d'origine africaine en France à l'initiative de notre compatriote Joseph-Antoine Bell, le gardien de l'olympique de Marseille, a décerné seize « Senghor » dans les domaines du spectacle et du sport.

Aux côtés de Wole Soyinka, du saxophoniste Manu Dibango, du groupe Funk les Gibson Brothers et de la chanteuse d'origine ghanéenne Bibie, les deux interprètes du long-métrage « BLACK MICMAC », Isaac de Bankole et Félicité Wonassi, et la comédienne Darming Légitimus, prix d'interprétation féminine à Venise en 1986, ont reçu leur distinction, constituée



Manu Dibango

par une statuette représentant une femme noire.

Merry Krimau et Gérald Passi, les footballeurs de Saint-Etienne et de Toulouse, et l'athlète Marie-France Cazier, ont, eux, été récompensés pour leurs performances sportives.

KÄRCHER

POUR TOUS VOS NETTOYAGES

KÄRCHER
C'EST UNE GAMME
DE NETTOYEURS
MOBILES A JETS
HAUTE PRESSION
D'EAU FROIDE,
CHAUDE OU VAPEUR

Leurs applications sont innombrables :

- Lavage des carrosseries.
- Dégraissage des moteurs et des pièces mécaniques.
- Débordage des engins de T.P.
- Lavage des tracteurs et des engins agricoles.
- Désinfection et blanchiment de tous locaux.
- Dérouillage des tôles par sablage humide.
- Lavage des façades avant peinture.

KÄRCHER
mécanise le nettoyage

Sous engagement de ma part : Veuillez me caractériser pour une démonstration gratuite de vos nettoyeurs haute pression. Veuillez m'adresser une documentation technique.

Complétez et retournez le coupon-réponse ci-dessous :

M. _____

Fonction _____

Société _____

Activité _____

Adresse _____

Tél. _____

Correspondant en France : KÄRCHER S.A., av. des Coquelicots, Z.A. des Petits Courreurs 94385 Bondoufle 51/Marne Codex - Tél. 43.77.12.70 - Télex 213071

Votre représentant :

S.E.A.
B.P. 4007 DOLULIA
CAMEROUN
Tél. 42.66.36
Télex : 5258



préparez votre avenir avec Educatel

COMPTABILITE

- Aide-comptable
- Comptable commercial
- Prép. au C.A.P. d'employé de comptabilité
- Prép. au C.P.E.C.F.
- Prép. au B.T.S. comptabilité et gestion



INFORMATIQUE

- Programmeur
- Programmeur en micro-informatique
- Chef programmeur
- Analyste
- Conseiller en organisation et informatique



RADIO TV HI-FI (matériel en option)

- Monteur dépanneur radio TV Hi-Fi
- Technicien en sonorisation
- Technicien radio TV Hi-Fi
- Sous-ingénieur radio TV Hi-Fi



MECANIQUE JTOMOBILE

- Mécanicien auto
- Diésélisme
- Mécanicien poids lourds
- Conducteur routier
- Prép. C.A.P. mécanicien réparateur



ADMINISTRATIF

- Employé de bureau
- Adjoint à la direction administrative
- Economie
- Prép. au B.E.P. agent administratif
- Prép. à la capacité en droit



BANQUE

- Employé de banque
- Technicien du crédit
- Prép. au C.A.P. banque
- Cadre supérieur de banque

BUREAU D'ETUDES BATIMENT

- Dessinateur calculer
- Dessinateur en bâtiment
- Opérateur topographe
- Projecteur calculateur béton armé



ELEVAGE

- Agriculteur éleveur
- Aviculter
- Technicien en élevage
- Assistant de vétérinaire
- Ingénieur zootechnicien



ELECTRONIQUE (matériel en option)

- Electronicien
- Technicien électro-nicier
- Technicien en automatismes
- Ingénieur électro-nicier



MAITRISE BATIMENT

- Chef de chantier bâtiment
- Chef d'équipe
- Chef de chantiers V.R.D.
- Chef de chantiers travaux routiers
- Conducteur de travaux bâtiment



ELECTRICITE (matériel en option)

- Electricien d'équipement
- Installateur dépanneur en électroménager
- Technicien électricien
- Ingénieur électricien



COMMERCE INTERNATIONAL

- Déclarant en douanes
- Employé des douanes et transports
- Technicien du commerce extérieur

ELECTRO-MECANIQUE (matériel en option)

- Electromécanicien
- Agent de maintenance en électromécanique
- Technicien électromécanicien



VENTE MARKETING

- Représentant
- Délégué médical
- Inspecteur des ventes
- Promoteur des ventes
- Technicien du marketing



GESTION ET MANAGEMENT

- Sous-ingénieur commercial
- Ingénieur d'affaires
- Ingénieur directeur commercial
- Ingénieur en organisation
- Chef du personnel



POSSIBILITE
DE COMMENCER
VOS ETUDES
A TOUT MOMENT
DE L'ANNEE

SOGEX



Educatel

Enseignement privé par correspondance
139, avenue Jean Jaurès
75019 PARIS - FRANCE

BON pour recevoir PAR AVION

notre nouvelle documentation sur le métier choisi.

Métier choisi:

NOM: Prénom:

Sexe: H F Niveau d'études: Né(e) le

Sans profession Etudiant(e) Travaille Profession:

Adresse: B.P.:

Ville: Pays:

Nom et adresse de votre employeur (facultatif):

EDUCATEL
(Service J 20112) 139, avenue Jean Jaurès - 75019 PARIS

CIFOR S.P.R.L.



TEXTE PORTANT ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

Suite de la page 6

Il assure la tutelle de la banque d'émission de la Banque camerounaise de développement (BCD), de la Caisse nationale de réassurance (CNR), de la Caisse d'épargne postale conjointement avec le ministre des Postes et Télécommunications, du Fonds de garantie automobile (FGA), de la Cameroon Bank Ltd.

Il assure conjointement avec le ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat la tutelle du Crédit foncier du Cameroun dans les conditions définies par un texte particulier.

16- LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Est responsable :

- de la gestion des agents de l'Etat, exception faite des agents de la Sécurité nationale et des Forces armées, des magistrats et des personnels de l'administration pénitentiaire ;
- de la préparation des mesures législatives ou réglementaires relatives au statut des agents de l'Etat ;
- de la coordination des actions de formation des agents de l'Etat ;
- du CENAM, en liaison avec le Secrétaire général du gouvernement de la République ;
- de toutes les études relatives à l'évolution des besoins et ressources en agents de l'Etat, en liaison avec le ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire ;
- il assure le contentieux de la Fonction publique.

17-LE MINISTRE DE L'INFORMATION ET DE LA CULTURE

Est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'information.

A ce titre :

- il réunit les informations sur la politique générale et sur l'activité des administrations centrales et locales et en assure la diffusion au Cameroun et à l'étranger en liaison avec le Secrétaire général du gouvernement de la République et le ministère des Affaires étrangères ;
- il étudie avec les départements intéressés et met en œuvre toutes les actions d'information fondées sur le livre, la presse, la radio et les moyens audio-visuels.

En outre, il est chargé :

- du développement et de la diffusion de la culture ;
- de la promotion, de l'organisation et du contrôle de l'art, du commerce et des industries cinématographiques ;
- des archives nationales.

Il assure la tutelle des organes de presse et de publicité, de l'imprimerie nationale, de la Société de presse et d'éditions du Cameroun, de Cameroun-actualités, du Fonds de développement de l'industrie cinématographique, des centres linguistiques, du Palais des congrès et de la Télévision nationale.

18-LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Est responsable :

- de l'éducation physique dans tous les établissements publics et privés d'enseignement ;
- du développement des activités sportives et de la tutelle technique des mouvements de jeunesse ;
- de l'animation urbaine ;
- de l'éducation populaire en liaison avec le ministère des Affaires sociales ;
- de l'institut national de la jeunesse et des sports.

Il assure la tutelle de l'Office national des équipements sportifs.

19-LE MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

— prépare les projets de lois et les textes réglementaires relatifs à la nationalité, aux règles concernant les conflits de lois, au statut des magistrats, à l'organisation et au fonctionnement de la Haute cour de justice, de la cour suprême, du Conseil supérieur de la magistrature et à l'organisation judiciaire.

— prépare les projets de lois et textes réglementaires relatifs au statut des personnes et des biens, au régime des obligations et contrats en matière civile et commerciale (législation civile et commerciale), aux règles de procédures et de compétence devant toutes les juridictions civiles, au droit pénal général et spécial, à l'organisation des professions d'avocat et des auxiliaires de justice ;

— participe à la préparation des projets de lois et des textes réglementaires concernant la police judiciaire, la délinquance juvénile et l'administration pénitentiaire ;

— préside les commissions de réforme législative judiciaire ;

— assure le fonctionnement des juridictions, le recrutement et la discipline des magistrats, greffiers et fonctionnaires relevant de son autorité ;

— veille à la discipline des avocats et des auxiliaires de justice ;

— instruit les dossiers de recours en grâce et de libération conditionnelle ;

— conserve et appose les sceaux de la République du Cameroun.

20-LE MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE

A pour mission de veiller à la prospection et à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles en minerais, en eau et en énergie.

A cet effet, il assure, provoque et contrôle :

- la prospection géologique et les activités minières ;
- la recherche et l'exploitation des eaux ;
- la production de l'énergie ;
- les études et les mesures préventives en matière de pollution.

Il détermine les termes de référence des ouvrages d'infrastructures nécessaires à la production de l'énergie en liaison avec le ministre de l'Équipement. Il est « chef de service » des marques y relatif, le rôle d'ingénieur étant dévolu au ministre de l'Équipement.

Il assure la tutelle de la Société nationale d'électricité (SONEL), de la Société nationale des eaux du Cameroun (SNEC), de la Société d'études des bauxites du Cameroun (SEBACAM), de la Société des dépôts pétroliers (SDCP).

21-LE MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Est chargé de l'organisation des relations postales et des télécommunications à l'intérieur et à l'extérieur du Cameroun. Il en assure ou fait assurer sous son contrôle, le bon fonctionnement.

Il étudie, réalise ou fait réaliser les équipements correspondants.

Il assure ou fait assurer la formation des personnels de son secteur.

Il assure conjointement avec le ministre des Finances la tutelle de la Caisse d'épargne postale.

Il a la tutelle :

- de l'Ecole nationale supérieure des postes et télécommunications ;
- de l'INTELCAM.

22-LE MINISTRE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Est chargé de la mise en œuvre des plans quinquennaux.

A ce titre, il est responsable

- de la préparation du plan de développement économique, social et culturel et du contrôle de son exécution ;
- de la politique d'aménagement du territoire et des questions se rapportant à l'environnement ;

— de la promotion et de l'organisation des investissements publics ;

— des procédures relatives à l'élaboration et à l'exécution des programmes et du budget d'investissement ;

— de l'organisation des zones industrielles en liaison avec le ministère du Commerce et de l'Industrie ;

— de la planification des ressources humaines ;

— de l'élaboration des statistiques, des rapports économiques de la nation, du rapport économique et du rapport de contrôle d'exécution du plan qu'il adresse annuellement au président de la République ;

— de la coopération économique internationale ;

— du suivi des affaires de la BIRD et du PNUD.

Il assure la tutelle

— de la SEDA ;

— de l'Institut sous-régional de la statistique et de l'économie appliquée (ISSSEA) ;

— de la Mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles (MAGZI) ;

— des missions d'aménagement du territoire ;

— de l'Institut pan-africain de développement ;

— de l'Institut de recherche et de formation démographique.

23-LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Est chargé de l'étude et de la mise en œuvre de la politique de la Santé publique.

A ce titre

— il assure l'organisation, la gestion et le développement des formations hospitalières publiques ainsi que le contrôle technique des formations privées ;

— il est responsable de la médecine préventive ;

— il contrôle l'exercice des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de pharmacien et assure la tutelle des ordres professionnels correspondants et des organismes de santé publique ;

— il concourt à la formation des médecins, pharmaciens et personnels paramédicaux.

24-LE MINISTRE DES TRANSPORTS

Est responsable du développement coordonné de tous les modes de transport et des équipements publics qu'ils nécessitent.

Il assure ou contrôle l'organisation et le fonctionnement des transports aériens, ferroviaires, routiers, maritimes et fluviaux ;

— il détermine les termes de référence des ouvrages d'infrastructures suivants : aérodromes, voies ferrées et ports avec la participation du ministre de l'Équipement qui assure le rôle de l'ingénieur pour les marchés d'exécution des travaux ;

— il concourt à la formation des personnels techniques de son secteur ;

— il est responsable de l'aéronautique civile et de la météorologie ;

— il suit les affaires de l'ASECA : — il a la tutelle de la Régie nationale des chemins de fer du Cameroun (RE-GIFERCAM), de l'Office national des Ports du Cameroun, de l'Office du transcamerounais, de Cameroun Shipping Lines, de la Société des transports du Cameroun (SOTUC) et du Conseil national des chargeurs du Cameroun (CNCC) ainsi que de la Société camerounaise de manutention et d'accompagnage (SOCAMAC).

25- LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Est chargé de toutes les questions qui intéressent d'une part, l'emploi des travailleurs et les relations professionnelles, d'autre part la prévoyance sociale.

A ce titre, il est responsable :

- des études relatives à l'emploi ;
- de l'orientation et du placement de la main-d'œuvre.

Il contrôle l'application du Code de travail et assure la tutelle des syndicats.

Il contribue aux actions de formation professionnelle qui ont pour objet de satisfaire rapidement les besoins immédiats du marché du travail.

Il prépare et met en œuvre la politique de prévoyance sociale et exerce la tutelle de la Caisse nationale de prévoyance sociale.

26-LE MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Est chargé

— de la politique domaniale, foncière et cadastrale du pays ;

— de la politique générale de l'urbanisme et de l'habitat ;

— de l'élaboration et du contrôle de l'application des règlements administratifs et techniques à l'urbanisme et à l'habitat ;

— du contrôle technique de la préparation et de l'exécution des opérations d'urbanisme et des réseaux urbains des services publics ;

— des études relatives aux matériaux et aux techniques de construction ainsi qu'à la recherche des conceptions architecturales nouvelles ;

— de la gestion et du contrôle des locations administratives et de l'entretien des bâtiments publics ;

— de la gestion du mobilier des logements administratifs.

Il assure la tutelle

— de la Mission d'aménagement des terrains urbains et ruraux (MAETUR) ;

— de la Société immobilière du Cameroun (SIC) ;

— du Crédit foncier du Cameroun conjointement avec le ministre des Finances, dans les conditions fixées par un texte particulier ;

— ainsi que des organismes professionnels de son secteur.

ARTICLE 10-

Sous réserve des dispositions particulières, sont nommés

(1) Par décret présidentiel

— les ministres et secrétaires d'Etat et assimilés ;

— les secrétaires généraux, directeurs généraux, directeurs généraux-adjoints, directeurs et assimilés ;

— les chefs des missions d'études auprès des départements ministériels.

(2) Selon le cas, par arrêté du président de la République

— les directeurs-adjoints, sous-directeurs et assimilés ;

— les chefs de services centraux et régionaux, chefs de services adjoints, sauf si le décret organique d'un département en dispose autrement ;

— les autres membres des missions d'études auprès des départements ministériels.

(3) Les postes d'adjoints ne peuvent être pourvus que si le décret organique en prévoit l'éventualité et sur rapport motivé du ministre demandeur.

CHAPITRE III STRUCTURE DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

ARTICLE 11.-

(1) Dans l'exercice de leurs fonctions les ministres disposent :

— d'un secrétariat particulier ;

— d'une administration centrale et éventuellement d'une mission d'études et des services extérieurs.

(2) Les secrétaires d'Etat et assimilés peuvent éventuellement disposer d'un secrétariat particulier.

ARTICLE 12.-

(1) Les administrations centrales comportent des services et éventuellement un secrétariat général.

(2) Le secrétaire général, qui reçoit les délégations de signature nécessaires, suit l'instruction des affaires du département sous l'autorité du ministre dont il est le principal collaborateur.

Il veille notamment à ce que ces affaires soient étudiées dans les délais prescrits par le ministre ou par lui-même.

Il tient des réunions de coordination des activités des directions et adresse au ministre un procès-verbal succinct de ces réunions.

En cas d'absence de la capitale du secrétaire général, le ministre désigne un directeur pour assurer l'intérim.

(3) Le secrétaire général est directeur

— de la coordination des procédures internes au département et de l'organisation matérielle des services. A cet égard, il établit des rapports directs avec les services de la réforme administrative.

(4) Il veille à la formation permanente du personnel et organise sous l'autorité du ministre, des séminaires et des stages de recyclage, de perfectionnement ou de spécialisation.

(5) Sont directement rattachés au secrétaire général

— les services administratifs chargés de la gestion du personnel et du matériel du département sauf si ces cellules relèvent d'une direction de l'administration générale ;

— le bureau ou le service du courrier, sauf dispositions contraires ;

— le bureau de traduction ;

— et éventuellement les contrôleurs généraux.

(6) Les bureaux de traduction rattachés aux secrétariats généraux des ministères s'occupent de la traduction courante. La traduction officielle est réservée au service linguistique de la présidence de la République.

ARTICLE 13.-

Les chefs de bureaux et les chefs de services départernementaux sont nommés par arrêtés ministériels dans la limite des postes budgétaires disponibles.

ARTICLE 14.-

Les secrétariats d'Etat sont organisés par des textes particuliers.

ARTICLE 15.-

Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions contraires au présent décret portant organisation du gouvernement.

ARTICLE 16.-

Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel en français et en anglais.

IN MEMORIAM

Dieu nous l'a donné, il nous l'a repris le 23 novembre 1985. En ce jour anniversaire, M. Emmanuel Emini Emini Emini à Yaoundé prie tous ceux qui ont connu et aimé son ami, le regretté Lucien Ndongo Mbole d'avoir une pensée pieuse pour lui.

HORAIRES

TRAINS		Gare de départ	Heure de dép.
LIGNE OUEST			
DOUALA/KONGSAMBA	Omnibus 161	Douala	7 h 30
DOUALA/KUMBA	Omnibus 165	Douala	15 h 00
MBANGA/DOUALA	Omnibus 162	Mbanga	7 h 55
NKONGSAMBA/DOUALA	Omnibus 166	Nkong	8 h 24

LIGNE TRANSCAM I : DOUALA - YAOUNDE

TRAIN	NATURE	PARCOURS	DEPART	ARRIVEE
Train 1 omnibus	2 ^e classe	Douala - Eseka	7 h 00	11 h 36
Train 3 omnibus	2 ^e classe	Eseka - Yaoundé	12 h 00	16 h 25
Train 183 Express	1 ^{re} + 2 ^e classes	tous les jours	13 h 30	19 h 22
Train 5 omnibus	2 ^e classe	tous les jours	15 h 00	18 h 05
Train 81 couchettes	1 ^{re} + 2 ^e classes	Douala - Edeia - Eseka - Ngomou - Yaoundé	22 h 00	6 h 00

YAOUNDE - DOUALA

Train 2 omnibus	2 ^e classe	Yaoundé - Mbando - Nanga Eboko - Belabio	7 h 40	18 h 37
Train 4 omnibus	2 ^e classe	Eseka - Douala	7 h 00	10 h 54
Train 6 omnibus	2 ^e classe	Yaoundé - Eseka	11 h 10	16 h 22
Train 182 Express	1 ^{re} + 2 ^e classes	Edeia - Douala	13 h 30	19 h 22
Train 80 couchettes	1 ^{re} + 2 ^e classes	Yaoundé - Eseka - Douala	22 h 00	6 h 00

NGAOUNDERE - YAOUNDE

Train 10 omnibus	2 ^e classe	Ngaoundere - Belabio	5 h 30	11 h 33
Train 12 omnibus	2 ^e classe	Belabio - Yaounde	6 h 00	12 h 10
Train 190 Express	2 ^e classe	Ngaoundere - Yaounde	7 h 30	18 h 43
Train 110 mixte-couchette	1 ^{re} couchée + 2 ^e classe	Ngaoundere - Mbando - Nanga Eboko - Yaounde	19 h 20	6 h 43

**DEJA OUVERT A
YAOUNDE LE
SUPERMARCHÉ TIGRE**

A ELIG ESSONO (ANCIEN CLUB HIPPIQUE)



TIGRE
les supermarchés qui ont du mordant

HEURES D'OUVERTURE : 8H30 – 12H00

16H00 – 19H30

DU LUNDI AU SAMEDI

NOCTURNE LE VENDREDI : FERMETURE A 20H

Tournée du Pape dans le Pacifique

JEAN-PAUL II DENONCE L'INJUSTICE ET LES MANIPULATIONS IDEOLOGIQUES

Jean-Paul II a choisi Wellington, la capitale de la Nouvelle-Zélande pacifiste et anti-nucléaire, pour dénoncer hier les menaces contre la paix : les passions humaines et l'injustice d'abord, mais également les « manipulations idéologiques de l'information ».

Le pape a célébré une messe, sur la pelouse d'un stade de Wellington, haut lieu du rugby néo-zélandais, devant plusieurs dizaines de milliers de fidèles, parmi lesquels un important groupe de Polonais, dont les chants — dans sa langue maternelle — contrastaient avec les cris de bienvenue des jeunes Maoris.

Dans son homélie, le souverain pontife a lancé la formule : « la paix du cœur est au cœur de la paix ». En d'autres termes, a souligné le pape, la paix mondiale dépend, en dernier ressort, de la conscience personnelle de chaque individu. Pour y parvenir, il a indiqué deux voies : la réconciliation de chacun avec Dieu, à travers la conversion et la pénitence, et le dialogue.

La paix intérieure, celle des familles, des villages, des nations, a-t-il poursuivi, est menacée en permanence par les « passions humaines, la haine, la jalousie, la soif du pouvoir, l'orgueil, et le désir incontrôlé de richesse ». « L'injustice entraîne tensions et conflits. En outre, la conscience des gens est souvent troublée par une manipulation idéologique de l'information », a expliqué Jean-Paul II.

Avant la messe, le souverain pontife avait évoqué à plusieurs reprises les problèmes de la paix et du désarmement, en rencontrant successivement le dirigeant de l'opposition conservatrice, M. Jim Bolger, le corps diplomatique, le premier ministre travailliste David Lange et le gouverneur-général Sir Paul Reeves.

S'adressant aux diplomates, le pape a développé une idée qui lui est chère : la diversité du monde, a-t-il indiqué en substance, est une richesse à préserver, une bénédiction et un facteur de paix plutôt que de discorde. « Il serait naïf de penser que tous les conflits et les différends peuvent être éliminés », a-t-il déclaré, mais il faut espérer que des dirigeants sages et humains auront le courage de dépasser les idéologies, les intérêts étroits et les fins purement politiques, et qu'ils voudront témoigner de l'unité de l'humanité ».

Hier après-midi, le pape devait rencontrer les malades et les infirmes, avant de s'entretenir, dans la soirée, avec les six évêques néo-zélandais. Malgré un programme assez chargé,

ce séjour à Wellington devrait lui permettre de se reposer après un début de voyage pastoral extrêmement éprouvant. Parti mardi soir de Rome, il a parcouru quatre pays en quatre jours.

MALI FIN DE LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE DU LICIA A BAMAKO

La première assemblée générale du Laboratoire international de calcul et d'informatique appliquée (LICIA), qui s'était ouverte le 21 novembre à Bamako, a clos ses travaux samedi soir.

Participaient à ce forum d'échanges une dizaine de pays africains, la France, la Belgique, le Canada et des organismes internationaux.

Le LICIA, créé en 1984, a pour objectif de mettre en place un organisme africain en technologie avancée pour contribuer au développement de l'Afrique par la science, la technique et la technologie au moyen d'outils mis au point ou adaptés pour les cadres africains.

Par ailleurs, un accord portant sur le développement d'un programme de santé maternelle et infantile dans le

cercle de Macina (région de Segou) a été signé samedi à Bamako entre le ministère malien de la Santé publique et des Affaires sociales et l'Organisation humanitaire non gouvernementale CARE, a-t-on appris de source officielle à Bamako.

Le projet, dont l'exécution durera cinq ans, doit permettre l'immunisation des enfants et des femmes enceintes contre les maladies, la lutte contre les maladies diarrhéiques et la mise en place d'équipes de santé villageoises dans des localités de la région, a-t-on précisé de même source.

Le programme de CARE, opérationnel au Mali depuis 1975, a déjà nécessité une enveloppe de 10,3 millions de dollars américains.

HONDA®

MET LA VOITURE A LA PORTEE DE TOUS !

JUSQU'A
10% DE REDUCTION

sur toute la gamme
jusqu'au 31 décembre 1986



SHUTTLE



CIVIC

CIVIC

4.810.000 TTC

4.356.000 TTC

SHUTTLE

4.700.000 TTC

4.250.000 TTC

ACCORD

6.877.000 TTC

6.190.000 TTC

PRELUD

7.600.000 TTC

6.850.000 TTC

PRELUD

AGENCE CENTRALE

VEHICULES AUTOMOBILES VOITURES & CAMIONS

Agent exclusif de Grandes Marques
Pièces détachées Accessoires Pneumatiques
Atelier de Réparation de l'Corrosserie et de Peinture

Adresse Télégraphique SENAFRICA
R.C. DOUALA N° 4468
TELEX SENAUTO DLN 526 KN

DOUALA
YAOUNDE

B.P. 911 - Telephone 42-54-80
B.P. 919 - Telephone 22-25-44

AFRIQUE

MONDE

TCHAD

L'APPARITION D'UN NOUVEAU GUNT CREE DE NOUVELLES PERSPECTIVES

L'apparition d'un GUNT « parallèle » au sein de l'opposition tchadienne pourrait entraîner une modération des rapports tchado-libyens, par l'affaiblissement des adversaires du président Hissène Habré au moment où la France a promis une aide accrue au gouvernement de N'Djaména.

Le sommet franco-africain, il y a une dizaine de jours à Lomé, a en effet donné lieu à deux manœuvres diplomatiques simultanément orchestrées par N'Djaména et Tripoli.

LA VALSE DES PIECES D'UN PUZZLE

Avec la création à Cotonou d'un nouveau GUNT, dirigé par le leader du CDR (Conseil démocratique révolutionnaire) Acheikh Ibn Oumar, les pièces du puzzle tchadien, comme disait récemment un conseiller, « se sont remis à valser sur une musique que l'on n'a pas l'impression d'entendre pour la première fois, mais qui se développe maintenant dans un contexte quelque peu modifié ».

L'opération de Cotonou est la preuve patente de la volonté de Tripoli d'avoir ses cartes sur le terrain, de peur de se laisser déborder dans un jeu devenu complexe par l'évolution rapide de certaines données. Mais Mouammar Kadhafi a-t-il complètement réalisé ses désseins ? Il est hasardeux de l'affirmer. Car certaines figures de proue de l'opposition ne veulent plus être piégées dans une structure militaro-politique à la solde de Tripoli. Ainsi, le colonel Wadal Kamougué, chef du Mouvement révolutionnaire du peuple tchadien (MRP), a dénoncé ce fameux GUNT qui, selon lui, « ne sert que les intérêts de la Libye et non ceux du Tchad ».

Avant l'internement de Gonkonoun Weddeye à Tripoli et les combats qui ont opposé ces derniers jours les FAR à l'armée libyenne, il devient impératif, pour tous les Tchadiens qui s'intéressent à la

Pour assurer sa légitimité et obtenir un soutien plus important de Paris, le président Habré a joué sur les affrontements qui opposent depuis quelques semaines dans le nord du Tchad les Libyens à leurs anciens alliés, les partisans du président du GUNT Goukouni Weddeye, déterré puis blessé à Tripoli. Dans le même temps, une coalition de tendances tchadiennes réunie à Cotonou a officiellement destitué M. Goukouni Weddeye de la présidence du GUNT. A sa place, ils ont nommé Acheikh Ibn

Oumar, dirigeant du Conseil démocratique de la révolution, une des principales tendances de l'ancien GUNT.

Leur décision est toutefois contestée par les partisans de l'ancien président qui continuent à reconnaître « leur » GUNT, qu'ils qualifient d'« historique », et ont conclu sur le terrain une alliance avec N'Djaména — leur ancien adversaire Hissène Habré — pour combattre les Libyens.

De plus, le « nouveau GUNT » est également rejeté par quatre tendances de l'opposition qui refusent tout contact avec N'Djaména et réclament une solution de paix sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Trois d'entre elles — le Mouvement révolutionnaire du peuple tchadien (MPT), les Forces armées occidentales (FAO) et le Frolinat original — ont publié un texte à ce sujet, pour affirmer que le nouveau GUNT a été formé par des dissidents des organisations originellement constitutives de l'ancien GUNT.

* survie de leur pays, d'en finir avec des oppositions stériles qui ne font qu'attiser les rivalités ethniques et régionales et favorisent les ingérences étrangères.

Il est temps que tous les fils du Tchad se retrouvent, malgré leurs divergences idéologiques et politiques pour défendre d'abord la souveraineté de la patrie menacée. Une exigence qui passe avant les autres. C'est sûrement pour cela que le président habré déclarait récemment « qu'il ne fait pas que la ligne rouge devienne définitive. Nous voulons l'unité du peuple tchadien et que l'intégrité territoriale de ce pays soit intacte. L'OUA ne peut à elle seule résoudre le problème tchadien, il faut que la France et la Libye y mettent du leur ». Aujourd'hui plus qu'hier, la présence des forces étrangères au Tchad attire l'indépendance de décision des principaux acteurs de ce drame et est porteuse de menaces de toutes sortes dans la sous-région...

La solution aux problèmes de ce pays doit venir des Tchadiens eux-mêmes, libérés de tout dictat, réfléchissant de manière indépendante, critique.

KUME-TALE

Quinze écrivains de toutes nationalités ont composé une ode à Nelson Mandela, publiée par les Éditions Gallimard. Poète, essayiste, romancier, philosophe ou dramaturge, originaire du Brésil, de l'Algérie, de l'Espagne, de Cuba, de France ou d'Allemagne de l'Ouest, chacun à sa façon témoigne son soutien au grand patriote noir

« POUR NELSON MANDELA »

UN BOUQUET DE TEXTES COMPOSE PAR QUINZE ECRIVAINS DU MONDE ENTIER

emprisonné depuis quelque 24 ans afin que « le mot liberté se prononce en toutes langues Mandela ».

« Pour Nelson Mandela », ouvrage collectif, se compose de contributions de longueurs inégales mais toutes de très haute tenue, qui exaltent l'exemplarité du combat du vieil homme symbole de la liberté souveraine car, « s'il n'est pas libre à l'intérieur de sa prison, Mandela est l'homme le plus puissant d'Afrique ».

Le Français Jacques Derrida, en bon philosophe, se pose une double question : comment peut-on être Mandela et pourquoi force-t-il l'admiration ? En un long essai, Derrida fouille l'homme, son passé, sa pensée. Il en tire le portrait d'un homme de réflexion au militantisme lucide et réfléchi, celui d'un inconditionnel du parlementarisme anglo-américain, respectueux jusqu'à l'obsession de la légalité et amoureux de la démocratie. Il en conclut que si cet homme de loi et d'ordre en vient à soutenir sabotages et entorses à la loi sud-africaine, c'est que le régime de l'apartheid, lui-même, s'est depuis longtemps mis hors la loi. Et Mandela ne fait que renvoyer à la minorité blanche son propre mépris des lois. Le paradoxe n'est qu'apparent. Fidèle à la loi dans son essence profonde, Mandela est condamné au nom d'une loi trahie. Sa plaidoirie au procès de Rivonia, dont il est l'un des principaux accusés, constitue pour Derrida le plus impitoyable des réquisitoires. Et ce n'est sans doute pas un hasard si le thème de la lâcheté, renvoyant au courage de Nelson Mandela, est choisi par sa compatriote, Nadine Gordimer, dans une bouleversante nouvelle. Tout acte révoltant doit être condamné car le témoignage qui s'exprime devant la souffrance partage totalement la responsabilité des bourreaux.

Pour Jorge Amado, le célèbre écrivain brésilien, « Mandela vit parmi nous depuis quatre siècles. On peut facilement le rencontrer dans n'importe quelle ville brésilienne, dans le visage d'un enfant au teint sombre. Il est

AVIATION

AIR ZIMBABWE POURRAIT S'EQUIPER D'AVIONS SOVIETIQUES

Le Zimbabwe envisage d'acheter pour 200 millions de dollars US six avions soviétiques pour renouveler la flotte de la compagnie aérienne nationale Air Zimbabwe, croit savoir vendredi l'hebdomadaire indépendant The Financial Gazette.

Le journal, qui indique que le gouvernement n'a fait aucun commentaire sur une première information, publiée il y a un mois, annonçant que l'achat d'appareils soviétiques était à l'étude, a précisé qu'il s'agirait de deux Yakoulev Yak-42, court-courrier de 120 places, deux Ilyouchine Il-86, moyens-courriers de 350 places, et deux Il-62 M, longs-courriers de 174 places.

Une équipe d'experts soviétiques est actuellement à Harare et des techniciens d'Air Zimbabwe ont déjà été avertis qu'ils pourraient avoir à suivre des cours intensifs de Russes et partir en formation en URSS, toujours selon l'hebdomadaire, en général bien informé.

Un contrat pour l'achat de trois Boeing 737 a déjà été signé au début de l'année par Air Zimbabwe, rappelle-t-on. Cette nouvelle information coïncide avec la publication cette semaine d'un rapport parlementaire faisant apparaître de graves erreurs de gestion au sein de la compagnie, notamment son incapacité à prévoir le remplacement de sa flotte de courts-courriers Viscount, atteints par la limite d'âge, et de longs-courriers Boeing 707, qui n'auront plus le droit de voler en Europe à partir de 1987, trop bruyants pour les nouvelles législations.

Le Financial Gazette souligne dans son commentaire qu'Ethiopian Airlines, la plus ancienne compagnie d'Afrique, avait rejeté il y a quelques années l'achat d'appareils soviétiques, les jugeant non compétitifs sur les plans de la sécurité, des performances et de l'entretien.

L'hebdomadaire cite des longueurs de piste nécessaires à ces avions soviétiques, leur consommation de carburant, leur non-respect des nouvelles normes européennes, la fréquence des révisions, la nécessité de réformer entièrement les personnels et le manque de confiance de la clientèle comme autant d'éléments risquant de nuire à Air Zimbabwe si le gouvernement se décide en leur faveur.



CAMEROON TRIBUNE

Service des abonnements
B.P. 1218 Yaoundé

Compte BICIC Yaoundé
n° 6860 770 380/35

TARIF DES ABONNEMENTS POUR UN AN

CAMEROUN (voies ordinaires et avion)	20 500
ÉTRANGER (avion, exc. avion)	
Afrique centrale	28 500
Afrique occidentale	40 500
France et Afrique du Nord	48 000
Autres pays sur demande	

N.B. Les abonnements peuvent également être souscrits pour 3, 6 ou 9 mois. Mise en route des règlements.

M. GORBATCHOV ENTAME DEMAIN UNE VISITE OFFICIELLE A NEW-DELHI

Le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev se rend demain en Inde pour sa première visite dans un pays du Tiers-Monde, désireux de resserrer les liens, privilégiés mais parfois ambigus, entre Moscou et New-Delhi et de réaffirmer la volonté de l'URSS d'être reconnue comme une puissance asiatique.

Les relations entre Moscou et New-Delhi qui existent depuis 1971 sont traditionnellement bonnes, soulignent-on à Moscou dans les milieux autorisés. Quinze ans après la signature d'un traité d'amitié, souvent considéré en Occident comme une sorte de pacte d'assistance à caractère militaire, la présence soviétique en Inde demeure considérable : l'URSS est le premier fournisseur de matériel militaire à ce pays et un deuxième partenaire commercial, derrière les Etats-Unis et devant le Japon. Les échanges commerciaux bilatéraux se sont élevés l'an dernier à 3 milliards de roubles (4,5 milliards de dollars).

Aucun leader soviétique ne s'est rendu en Inde depuis le séjour de Léonid Brejnev à New-Delhi en décembre 1980. L'URSS a été en revanche, en mai 1985, le premier pays étranger visité par Rajiv Gandhi en qualité de premier ministre, six mois après son accession au pouvoir. Mais les contacts étrangers qui se sont poursuivis entre les deux capitales n'ont, semble-t-il pas totalement dissipé les appréhensions du Kremlin quant à un éventuel rapprochement de la position de l'Inde par rapport aux deux super-puissances.

pauvre et presque tout notre peuple est très pauvre ». N'importe quel Brésilien peut s'identifier à Mandela et Jorge Amado hurle aux autorités sud-africaines : « Vous avez peur de Nelson Mandela, peur de la vérité. Mais même réduit au silence, son nom est le plus prononcé dans l'air de l'Afrique depuis 25 ans ». Ce nom d'ailleurs évoque une antique et fière nation africaine, nous dit Jorge Amado : « male, mandinga, mandela ».

Hélène Cixous évoque quant à elle la souffrance et le déchirement de l'Afrique du Sud au travers de la séparation de Nelson et de Winnie, sa femme, comme les deux parties d'un gâteau de douleur irrémédiablement éloignées. Un couple martyr de l'absence et de la solitude jusqu'à ce qu'à nouveau les deux moitiés se retrouvent pour « le mariage du peuple, avec sa terre ». L'histoire de l'Afrique du Sud c'est celle de ce long mariage à demi corrompu.

Martine CAMACHO.

« Pour Nelson Mandela »,
Editions Gallimard (Paris).